

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2652

29 septembre 2015

SOMMAIRE

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	Orange Tree Investment S.A.	127289	127283
.....	Or-ICB S.A.	127289	127285
Acrotéplon S.A.	Oriflamme S.A.	127289	127283
AluK S.A.	P1 Technologies S.A.	127276	127286
Bel Air Hotel Holdings S.à r.l.	Patron Reform C.E. Servicing S.à r.l.	127272	127285
Creare S.A.	P & B Group S.A.	127274	127284
Groclin Luxembourg S. à r.l.	Persilore S.à r.l.	127295	127276
Hofrom S.à r.l.	Planalto S.A.	127294	127287
JAB Consumer Fund Management S.à r.l.	Prewos 1 S.à r.l.	127290	127285
MIR Capital Management S.A.	Prologis International Funding III S.à r.l.	127279	127274
Modern Treuhand S.A.	Realpart Invest S.A.	127279	127293
MO Investments S.A.	Resolution Real Estate Fund IV Property S.à r.l.	127279	127293
Monticello Properties	Rhino PledgeCo S.à r.l.	127277	127286
Montigny S.A., SPF	Richet Invest s.à r.l.	127278	127294
Morgane Investissements	Riesling S.à r.l.	127278	127294
Mountpark Finco S.à r.l.	Royalton Partners	127278	127276
MP MEDICAL Luxembourg S.A.	Savings S.A., SPF	127278	127289
N1ghtfor S.à r.l.	Savings S.A., SPF	127280	127288
Nautila Investment S.à r.l.	Schmitz-Servé S.A.	127283	127288
NBC Invest S.à r.l.	Sea-Invest Afrique S.A.	127281	127289
NIP S.à r.l.	Selp (Charlie Germany) S.à r.l.	127277	127296
Norccron Holding S.à r.l.	Shubil International S.à r.l. SPF	127279	127296
Nordic Cecilia Three S.à r.l.	Sky Worldcom Travel S.A.	127280	127296
North Low S.à r.l.	Soilub	127280	127296
NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial	Star Real Estate S.A.	127281	127296
Nucleus Invest S.à r.l. SPF	Stelarlux Capital S.A.	127280	127295
Oaktree Holding S.A.	Stiana Development S.à r.l.	127285	127295
Omni-Med	Xella International S.A.	127285	127250

Xella International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.488.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of the month of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

a general meeting of the shareholders of “Xella International S. A.” (the “Company”), a société anonyme having its registered office at 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, incorporated on 26 May 2008 by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 1716 on 11th July 2008 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 139.488.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 29 April 2014 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial number 1772 of 8 July 2014.

The meeting was presided by Me Alexandre Pel, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Darya Spivak, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list that the three million one hundred thousand (3,100,000) shares in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The items of the agenda are as follows:

Agenda

(I) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand Euro (€31,000) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares to four hundred thousand Euro (€400,000) by the issue of thirty-six million nine hundred thousand (36,900,000) new shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01) each (the “New Shares”) in consideration for a contribution in cash of an amount of three hundred and sixty-nine thousand Euro (€369,000) from the share premium account of the Company to the share capital account of the Company to be made by the shareholders of the Company (the “Shareholders”), subscription for, and payment of, the New Shares as provided above and allocation of the New Shares between the Shareholders as follows (the “Allocation”), and consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company as provided for in the articles of association of the Company as amended and restated pursuant to item (VI) of the present agenda (the “Amended and Restated Articles”):

Name of the Shareholder	Number of New Shares to be allocated
Xella International Holdings S.à.r.l.	33,150,484
XI Management Beteiligungs GmbH & Co KG	3,749,516

(II) Restructuring of the issued share capital of the Company by converting the forty million (40,000,000) shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01) each into forty million (40,000,000) common shares with no nominal value.

(III) Creation of an authorised share capital of the Company of two million Euro (€ 2,000,000) consisting of two hundred million (200,000,000) common shares with no par value; and acknowledgement and approval of the report by the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) concerning the price, if any, at which the common shares of the Company may be issued, such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders and consequential amendment of the articles of association of the Company as provided for in the Amended and Restated Articles.

(IV) Acknowledgment of the resignation of Ms Marielle Stijger and Mr David Richy as members of the board of directors of the Company with effect as from the date of the present meeting;

(V) Appointment of the following persons as members of the board of directors of the Company as from the date of the present meeting until the annual general meeting of the shareholders to be held in the year mentioned next to their name here below:

Name	Date and place of birth	Professional address	Appointed until
Peter Steiner	born in Ludwigshafen	58a Wilhelmstraße, D-65183	the annual general

	am Rhein, Germany, on 16 July 1959	Wiesbaden, Germany	meeting of shareholders to be held in 2019
Jan Buck-Emden	born in Stade, Germany, on 9 June 1964	395 Düsseldorfer Landstraße, D-47259 Duisburg, Germany	31 December 2020
Hans-Jürgen Wiecha	born in Köln-Lindenthal, Germany, on 4 April 1962	395 Düsseldorfer Landstraße, D-47259 Duisburg, Germany	31 December 2019
Dr. Joachim Fabritius	born in Frankfurt am Main, Germany, on 13 May 1972	395 Düsseldorfer Landstraße, D-47259 Duisburg, Germany	31 December 2019
David C. Davies	born in Liverpool, United Kingdom, on 6 May 1955	Bellevuestrasse 27, A-Vienna, 1190, Austria	the annual general meeting of shareholders to be held in 2019
Mike Ebeling	born in Aachen, Germany, on 1 September 1977	Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A2BB, United Kingdom	the annual general meeting of shareholders to be held in 2019
Dr. Martin Hintze	born in Berlin, Germany, on 16 September 1970	Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A2BB, United Kingdom	the annual general meeting of shareholders to be held in 2019
Paul Junck	born in Luxembourg, on 23 February 1957	2 Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg	the annual general meeting of shareholders to be held in 2019
Dr. Mirko Meyer-Schönherr	born in Hannover, Germany, on 19 September 1959	Luisenstrasse 14, 80333 Munich, Germany	the annual general meeting of shareholders to be held in 2019
François Varagne	born in Boulogne-Billancourt, France, on 14 June 1955	Gras Savoye, Immeuble Quai 33, 33 quai de Dion-Bouton, CS 70001, F-92814 Puteaux Cedex, France	the annual general meeting of shareholders to be held in 2019
Olivier de Vregille	born in Tunis, Tunisia, on November 22, 1955	232 rue de Rivoli, F-75001 Paris, France	the annual general meeting of shareholders to be held in 2019

(VI) Amendment and full restatement of the articles of association of the Company (the “Amended and Restated Articles”) and in particular articles 5 to 7 relating to the share capital, the authorised capital and the common shares to reflect therein the resolutions passed in connection with items (I), (II) and (III) of the present agenda and the corporate purpose clause set forth in article 4:

“ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Denomination. There exists between all persons that are shareholders (the “Shareholders”) on this day and all those who will become owners of the Common Shares a Luxembourg société anonyme under the name of “Xella International S.A.” (the “Company”) governed by the laws of Luxembourg and these articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. The board of directors (the “Board of Directors”) shall have the right to set up branches or other offices, administrative centres, agencies and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of shareholders of the Company (the “General Meeting”).

2.4. In the event that the Board of Directors determines that political, economic or social developments or events of exceptional nature have occurred, threaten to occur or are imminent that are likely to affect normal working operations at the registered office or easy communications with places abroad, the registered office may be declared provisionally transferred abroad, until such time as circumstances have completely returned to normal. Such declaration of the registered office will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer abroad of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Art. 4. Corporate Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock,

bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

4.2. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.3. The Company may borrow in any form and proceed by private or public placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or any other type of securities.

4.4. The Company may lend funds in any form including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company, entity or person as it deems fit.

4.5. The Company may give guarantees and grant securities for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (the "Xella Group") or any other company, entity or person as it deems fit.

4.6. In a general fashion it may grant assistance in any way to companies, enterprises or persons in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit, take any controlling, supervisory or other measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.8. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at four hundred thousand Euro (€400,000) represented by forty million (40,000,000) common shares with no nominal value.

5.2. The Company's issued share capital may be (i) increased by a resolution of the Board of Directors (or delegate thereof) in accordance with Articles 6.1 and 6.2. or (ii) increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

5.3. Any new common shares of the Company to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the number of common shares held by them in the Company's share capital on the date and time of the opening of the subscription period as determined by the Board of Directors. The Board of Directors shall determine the period of time during which such preferential subscription rights may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the opening of the subscription period. The subscription period shall be announced in a notice published in accordance with Luxembourg law. The General Meeting may limit or withdraw the preferential subscription rights of the existing shareholders in the manner required for an amendment of these Articles. The Board of Directors may limit or withdraw the preferential subscription rights of existing shareholders in accordance with Article 6.

5.4. The Company may proceed to the purchase or repurchase of its own common shares and may hold common shares in treasury, each time within the limits laid down by Luxembourg law.

5.5. Any share premium shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

Art. 6. Authorised Share Capital.

6.1. The Company's authorised share capital, excluding the issued share capital, is fixed at two million Euro (€ 2,000,000), consisting of two hundred million (200,000,000) common shares with no nominal value.

6.2. During a period of time of five (5) years from the date of publication, in accordance with Luxembourg law, of the minutes of the extraordinary General Meeting of the Company held on 22 September 2015 or, as the case may be, of the shareholders' resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital, the Board of Directors be and is hereby authorised to issue, one or several times, common shares, to grant options to subscribe for common shares and to issue any instruments convertible into common shares, in total within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms (including issue price) as it shall see fit, including through contributions in cash or kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings.

6.3. Such common shares may be issued above, at or below market value. The General Meeting has waived and suppressed and has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent the Board of Directors deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of common shares within the scope of the Company's authorised share capital. This authorisation may be renewed, amended or extended once or several times by resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for an amendment of these Articles. Upon an issue of common shares within the authorised share capital the Board of Directors shall have the present Articles amended accordingly.

6.4. The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

Art. 7. Common Shares.

7.1. The Company's share capital is divided into common shares with no nominal value. The Company may not issue fractional common shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a common share.

7.2. The Company may have one or several shareholders.

7.3. As long as the common shares are not held in the name or on behalf of a securities' settlement system or the operator of such system and recorded as book-entry interests in the accounts of a professional depository or any sub-depository (any depository and sub-depository being referred to as a "Depository") the Company shall comply with the provisions of article 42 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law"). Ownership of common shares will be established pursuant to said article 42.

7.4. Without prejudice to the conditions for transfer by book entries provided for in Article 7.6. and Luxembourg law the common shares are freely transferable together with all rights and obligations attached thereto and a transfer of common shares shall be carried out by means of a declaration of transfer, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives upon notification of the transfer or acceptance of the transfer by the Company.

7.5. In the event that the common shares are recorded in the name or on behalf of a securities' settlement system or the operator of such system and recorded as book-entry interests in the accounts of a Depository, the Company may appoint registrars in different jurisdictions, each to maintain a separate register for the common shares entered therein. Holders of common shares may elect to be entered in one of the registers and to be transferred from time to time from one register to another register. The Board of Directors may however impose transfer restrictions for common shares that are registered, listed, quoted, dealt in or have been placed in certain jurisdictions in compliance with the requirements applicable therein.

7.6. The common shares may be held by a holder through a securities settlement system or a Depository (the person on whose behalf the common shares are held being designated herein as the "Holder"). The common shares held through a securities settlement system or a Depository shall be recorded in an account opened in the name of the Holder and may be transferred from one account to another in accordance with customary procedures for the transfer of securities in book-entry form. The Company will, subject to applicable law, the terms, conditions and limitations of any applicable deposit or similar agreement and any requirements determined by the Board of Directors and upon presentation of a certificate by the Depository certifying the name of the Holder and the number of common shares recorded in such Holder's account with the Depository, permit such Holder to exercise the rights and assume the obligations attaching to those shares, including the Holder's admission and voting at general meetings, and shall consider such Holder to be a shareholder for all purposes of these Articles. However, the Company will make dividend payments, if any, and any other payments in cash, common shares or other securities, if any, only to the securities settlement system or Depository recorded in the relevant register or in accordance with the instructions of such securities settlement system or Depository. Such payment will grant full discharge of the Company's obligations in this respect.

7.7. Except where a Holder exercises the rights and obligations attaching to the common shares pursuant to Article 7.6 and has not given any instructions to the contrary, where common shares are held in the name of or on behalf of a securities settlement system or the operator of such system and recorded as book-entry interests in the accounts of a Depository, the Company -subject to having received from the Depository a certificate in proper form -will permit the Depository of such book-entry interests to exercise the rights and obligations attaching to the common shares, including receiving notices of General Meetings, admission to and voting at General Meetings. The Board of Directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply.

Art. 8. Ownership. The Company will recognize only one Holder per common share. If a common share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such common share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a common share held by several owners until one (1) owner has been designated as Holder.

Art. 9. Voting Right. Subject to Article 8 and applicable law, each common share shall be entitled to one vote at all General Meetings.

Art. 10. Board of Directors.

10.1. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) and no more than eleven (11) members who need not be shareholders of the Company (the "Directors").

10.2. Without prejudice to Article 10.3, the Directors shall be appointed by the General Meeting by a simple majority of the votes cast, for a period not exceeding six (6) years or until their successors are elected; provided however that any of the Directors may be removed with or without cause by the General Meeting by a simple majority of the votes cast at a General Meeting. The Directors shall be eligible for re-election.

10.3. If a legal entity is appointed Director, it shall designate a natural person as permanent representative who shall execute this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. A natural person may only be the permanent representative of one (1) Director and may not be a Director at the same time.

10.4. The Board of Directors shall for so long as the common shares are listed on one or more regulated stock exchanges, so as to always (save in case of a vacancy for reasons of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise until the appointment of a successor of the relevant prior independent Director) include at least three (3) independent Directors. An “independent Director” is a Director who does not have a significant business or personal relationship with the Company, the Company's corporate bodies, the controlling shareholder(s) and/or any of its/their affiliates that would create a conflict of interest which could impair the independence of such Director's judgment nor is an immediate family member of any executive of the Company and its subsidiaries, unless, if the common shares of the Company are listed on a stock exchange, the rules and regulations of such stock exchange applicable to the Company and/or of such regulatory authority competent in relation to such listing provide other requirements (the “Regulatory Requirements”) on a Director to be considered as an “independent” Director.

10.5. In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next General Meeting. Upon his appointment, the successor Director will also take over the chairmanship or vice-chairmanship and the membership in any Committee (as defined below) of the replaced Director, unless decided otherwise by the Board of Directors.

Art. 11. Procedures of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors shall appoint a chairman (the “Chairman”) among the independent Directors and may appoint one (1) vice chairman (the “Vice-Chairman”) among the independent Directors. The Chairman will preside over all meetings of the Board of Directors and all General Meetings. In the absence of the Chairman, the Vice Chairman, or (but only in the event that the Vice Chairman is not present) a chairman pro tempore shall chair the meeting of the Board of Directors or the General Meeting.

11.2. The Board of Directors may establish committees (the “Committees”), including without limitation an audit committee and a presiding committee and determine their composition, powers, authorities as well as procedures and such other rules applicable thereto if not provided for in these Articles. If established, each Committee shall be composed of at least three (3) members who may be, but do not need to be, Directors, unless otherwise expressly decided by the Board of Directors and subject, so long as the common shares of the Company are listed on a stock exchange, to the Regulatory Requirements. Any such Committee shall always include at least one (1) independent Director unless a higher number of independent Directors is required in accordance with these Articles.

11.3. The audit committee:

11.3.1. The audit committee shall be composed of at least three (3) members, two (2) of whom shall be independent Directors. The audit committee shall be chaired by an independent Director (other than the Chairman). No Group Executive Director (as defined in Article 14) may be member of the audit committee.

11.3.2. The purpose of the audit committee shall be to assist the Board of Directors in fulfilling its oversight responsibilities relating to the integrity of the Company's financial statements, including periodically reporting to the Board of Directors on its activities and the adequacy of internal controls systems over financial reporting; and to make recommendations for the appointment, compensation, retention and oversight of, and consider the independence of, the Approved Statutory Auditor (as defined below) and perform such other duties imposed by applicable laws and regulations of the regulated market or markets on which the common shares may be listed, as well as any other duties entrusted to such committee by the Board of Directors.

11.4. The presiding committee:

11.4.1. The presiding committee shall be composed of no less than three (3) and no more than six (6) members, two (2) of whom shall be independent Directors. The Chairman shall be a member of the presiding committee and shall chair the meetings of the presiding committee. In his absence, the meetings of the presiding committee shall be chaired by another Director. The chairman of the audit committee shall not be a member of the presiding committee.

11.4.2. The presiding committee shall be responsible for

(i) deciding on (a) the entering into, materially amending, extending or terminating the employment/service agreements, (b) the remuneration, (c) any incentive or benefit scheme and/or (d) materially changing of the corporate authority in each case (a) through (d) with respect to the Chief Executive Officer, Chief Financial Officer, Chief Operating Officer of the Xella Group (or other managers of the Xella Group who are Directors);

(ii) preparing (a) the meetings of the Board of Directors, and/or (b) decisions of particular strategic importance for the Company and the Xella Group, including acquisitions, mergers, divestitures and similar transactions exceeding an amount of forty million Euro (EUR 40,000,000) enterprise value and/or capex in the individual case; and

(iii) recommending appointment of candidates as new Directors to the General Meeting.

11.5. The Board of Directors may set up any other Committee and, if the common shares of the Company are listed on a stock exchange, subject to the Regulatory Requirements, it shall determine the purpose, determine their composition, powers, authorities as well as procedures and such other rules applicable thereto.

11.6. The Board of Directors may appoint a secretary of the Board of Directors (the “Secretary”), who need not be a Director, and determine his responsibilities, powers and authorities.

11.7. The Chairman shall receive a gross compensation of EUR 135,000 per year. The Vice-Chairman shall receive a gross compensation of EUR 67,500 per year. The Directors, who are bound by a service agreement (or similar agreement)

with a company of the Xella Group, such as the Chief Executive Officer, Chief Financial Officer and Chief Operating Officer of the Xella Group, shall not be entitled to compensation for serving as a Director or as Chairman or as member of any Committee. Each other Director shall receive a gross compensation of EUR 45,000 per year for serving as a Director. An additional gross annual compensation of EUR 45,000 is paid to the chairman of a Committee and an additional gross annual compensation of EUR 22,500 is paid to a member of a Committee (save as set forth in this Article 11.7 as regards the Directors, who are bound by a service agreement (or similar agreement) with a company of the Xella Group), provided that (i) the compensation is granted to the chairman and the members of a Committee irrespective of the number of Committees for which those persons serve as a chairman or member, and (ii) the compensation set forth above for the chairman and members of a Committee are in addition to the annual compensation received in his or her capacity as a Director. The compensation provided for in this Article 11.7 shall be calculated pro rata temporis from the date of appointment until the date of removal or resignation. All compensation amounts provided for in this Article 11.7 are meant to be net (without value added tax). If a beneficiary of those compensations has to pay value added tax, such beneficiary shall be reimbursed by the Company. Any documented reasonable expenses incurred by a Director or a member of a Committee (including, for the avoidance of doubt, those Directors or members of a Committee who are not entitled to receive a compensation pursuant to this Article 11.7) shall be reimbursed by the Company. The Company may conclude a liability insurance for the Directors to cover their legal liability arising from the activities as Directors.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors.

12.1. The Board of Directors shall meet as often as required by the interests of the Company and at least every three (3) months. The Board of Directors convenes upon call by the Chairman or any two Directors in Luxembourg at the place indicated in the notice of the meeting. Notice of any meeting must be given by letter, cable, telegram, facsimile transmission or e-mail or any other similar means of communication to each Director at least two (2) days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twenty-four (24) hour notice shall be sufficient and the nature and reason of such emergency shall be indicated in the convening notice. This notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by letter, cable, telegram, facsimile transmission, e-mail, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a meeting of the Board of Directors to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors or (ii) when all the Directors are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

12.2. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter, cable, telegram, facsimile transmission, e-mail or any other similar means of communication another Director as his proxy. Any Director may represent one or several other Directors.

12.3. A meeting of the Board of Directors duly called to consider the issues on the agenda indicated in the notice of meeting shall be deemed to have the required quorum if at least a majority of the Directors is present or represented.

12.4. Decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority of the votes cast by the Directors present or represented at the meeting, except for decisions (i) to reclaim the decision-making authority conferred upon the presiding committee as set forth in Article 11.4.2(i) and (ii) on major acquisitions, mergers, divestitures and similar transactions exceeding an amount of two hundred million Euros (EUR 200,000,000) enterprise value and/or capex in the individual case, in which case (i) and (ii), the decision shall be taken by a majority of two thirds of the votes cast by the Directors present or represented at the meeting.

12.5. In case of a tie, the Chairman or in his absence the Vice-Chairman or in the Vice-Chairman's absence the chairman pro tempore, shall have a casting vote.

12.6. Meetings of the Board of Directors may (i) in exceptional circumstances or (ii) if at least the majority of the Directors is physically present in Luxembourg, be validly held by means of telephonic conference call, videoconference or any other means of communication allowing the identification of the Directors and participants in the meeting to hear one another on a continuous basis and effectively participate in the meeting. A Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting.

12.7. The Directors may also with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided that such circular resolutions may only be passed (i) in exceptional circumstances or (ii) if at least the majority of the Directors is physically present in Luxembourg at the time of the execution of such a circular resolution. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmissions, e-mails, or any other similar means of communication.

12.8. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed (i) by the Chairman (or the Vice-Chairman or the chairman pro tempore of the meeting of the Board of Directors, as the case may be) and one (1) Director or the Secretary (if any) or (ii) by two (2) Directors, unless otherwise resolved by the Board of Directors. Copies or extracts of board minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman (or the Vice-Chairman or the chairman pro tempore of the relevant meeting of the Board of Directors, as the case may be) or the Secretary (if any) or two (2) Directors.

12.9. The Board of Directors may adopt rules of procedure in a resolution and establish such rules in writing.

Art. 13. Powers of the Board of Directors.

13.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company.

13.2. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors.

13.3. Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is hereby authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary or convenient to implement the purpose of the Company.

Art. 14. Management.

14.1. The Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day-to-day business, to one or more Directors as administrateur délégué à la gestion journalière (each a "Day-to-Day-Manager"). The appointment, revocation and powers of the Day-to-Day-Manager(s) shall be determined by a resolution of the Board of Directors. With respect to matters that constitute daily management of the Company, the Company will be bound towards third parties by the sole signature of a Day-to-Day-Manager.

14.2. Without prejudice to Article 14.1, the Board of Directors may appoint a Chief Executive Officer, a Chief Operating Officer and a Chief Financial Officer of the Xella Group (the "Group Executive Directors", each being a "Group Executive Director") to each of whom the Board of Directors may delegate, subject to a list of matters requiring the prior approval of the Company's Board of Directors, the necessary powers in relation to the activities and decisions of the Company as shareholder of other companies of the Xella Group as well as the power to represent the Company in this respect. Further powers of the Group Executive Directors may be determined by a resolution of the Board of Directors.

Art. 15. Binding Signature. Without prejudice to Article 14, the Company shall be bound by the joint signatures of two Directors or by the sole or joint signature(s) of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 16. Conflict of Interest.

16.1. No Director or member of a Committee shall, solely as a result of being a Director or a Committee member, be prevented from contracting with the Company, either with regard to his tenure of any office or place of profit or as vendor, purchaser or in any other manner whatsoever, nor shall any contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity or in which any Director or Committee member is in any way interested be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors, Committee members or officers of the Company is or are interested in such contract or transaction or is or are a director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Director, Committee member or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.2. No Director or Committee member who is so interested shall be liable to account to the Company or the shareholders for any remuneration, profit or other benefit realised by him by reason of such person holding that office or of the fiduciary relationship thereby established.

16.3. In the event that any Director shall have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be recorded and reported to the next succeeding General Meeting of Shareholders. In the event that any Committee member shall have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction, and such transaction and such Committee member's interest therein shall be recorded and reported to the next succeeding meeting of the Board of Directors.

16.4. This Article 16 does not apply to any transaction made in the ordinary course of business of the Company and entered into on arm's length terms.

Art. 17. Director and Officer Indemnification.

17.1. Subject to the exceptions and limitations listed below:

(i) Every person who is, or has been, a Director, Committee member or officer of the Company (the "Indemnified Person") shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved in as a party or otherwise by virtue of him being or having been a Director, Committee member or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

(ii) The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

17.2. No indemnification shall be provided to any Indemnified Person against any liability to the Company, its shareholders or third parties by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties

involved in the conduct of his office or in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors. No indemnification will be provided in the defense of criminal proceedings in which that Indemnified Person is convicted of an offence.

17.3. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Indemnified Person may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director, Committee member or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Indemnified Persons, may be entitled by contract or otherwise under law.

17.4. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article 17 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the Indemnified Person to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 17.

Art. 18. General Meetings.

18.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

18.2. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Thursday of April at 10.00 a.m. (Luxembourg time). If such day is a legal holiday in Luxembourg the annual general meeting shall be held on the immediately preceding business day in Luxembourg.

18.3. Other General Meetings may be held at such place in Luxembourg and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

18.4. The convening notice for every General Meeting (the “Convening Notice”) shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published in accordance with Luxembourg law; provided, however, that in case the common shares of the Company are listed on a stock exchange, the notices shall, in addition, be made in accordance with the applicable Regulatory Requirements.

18.5. The Board of Directors or the Chairman may convene a General Meeting. One or more shareholders, representing at least five percent (5%) of the Company's share capital may (a) request the Board of Directors to convene a General Meeting, (b) request the addition of one (1) or several items on the agenda of any General Meeting and (c) draft resolutions for items in this respect in accordance with Luxembourg law and/or any applicable EU Directive or Regulation.

18.6. Without prejudice to articles 10 (4) and 12 (4) of the law of 19 May 2006 implementing Directive 2004/25/EC of the European Parliament and the Council of 21 April 2004 on takeover bids, Convening Notices for every General Meeting shall be published at least thirty (30) days before the date of the General Meeting in:

1. the Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) and in a Luxembourg newspaper or, as may be required by Luxembourg law; and

2. in such media which may reasonably be expected to be relied upon for the effective dissemination of information to the public throughout the European Economic Area in a manner ensuring fast access on a non-discriminatory basis (the “EEA Publication”).

18.7. If the required quorum is not met on the date of the first convened General Meeting another meeting may be convened by publishing the Convening Notice in the Official Gazette, a Luxembourg newspaper and the EEA Publication or, as may be required by Luxembourg law, seventeen (17) days prior to the date of the reconvened meeting provided that (a) the first General Meeting was properly convened; and (b) no new item has been added to the agenda.

18.8. For a continuous period from the date of publication of the Convening Notice of the General Meeting and including the date of the General meeting, the Company must make available to its shareholders on its website the information required by applicable law and regulations.

18.9. A record date for admission to the General Meeting (the “Record Date”) shall be determined in accordance with applicable law. The right of a shareholder to participate and vote in a General Meeting is subject to the conditions provided for by applicable law. The Board of Directors may determine such other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any General Meeting in person or by proxy.

18.10. A shareholder may be represented at a General Meeting by a proxy who need not be a shareholder.

18.11. At a General Meeting, unless a full account of the voting is requested by a shareholder, the voting results will be established only to the extent to ensure that the required majority is reached for each resolution. The voting results shall be published on the website of the Company in accordance with applicable law.

18.12. If the common shares of the Company are not listed on any stock exchange, all shareholders recorded in the register set forth in article 42 of the Company Law on the date of the General Meeting are entitled to be admitted to the General Meeting.

18.13. If the common shares of the Company are listed on a stock exchange, all shareholders recorded in any register of the Depositary, as the case may be, are entitled to be admitted to the General Meeting; provided, however, that the Board

of Directors may determine a date and time preceding the General Meeting as the Record Date for admission to the General Meeting, which may not be less than fourteen (14) days before the date of such meeting.

18.14. Any shareholder, Holder or Depositary, as the case may be, who wishes to attend the General Meeting must inform the Company thereof on or before the Record Date, in a manner to be determined by the Board of Directors in the convening notice. In case of common shares held through a securities settlement system or a Depositary, a Holder of common shares wishing to attend a General Meeting should receive from such Depositary a certificate certifying (i) the name of the Holder and the number of common shares recorded in the relevant account on the Record Date and, as the case may be, (ii) that such common shares are blocked until the closing of the General Meeting to which it relates. The certificate should be submitted to the Company no later than three (3) business days prior to the date of such General Meeting. If the shareholder, Holder or Depositary, as the case may be, votes by means of a proxy, the proxy shall be deposited at the same time at the registered office of the Company or with any agent of the Company, duly authorized to receive such proxies. The Board of Directors may set a shorter period for the submission of the certificate or the proxy.

Art. 19. Conduct of General Meetings.

19.1. A board of the meeting shall be formed at any General Meeting, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the General Meeting and need neither be shareholders, nor, subject to Article 11.1, Directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable laws and regulations and these Articles and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

19.2. An attendance list must be kept for any General Meeting.

19.3. A shareholder, Holder or Depositary, as the case may be, may act at any General Meeting by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing by a signed document transmitted by letter or facsimile transmission or by any other means of communication authorized by the Board of Directors. One person may represent one, several or even all shareholders.

19.4. The Board of Directors may at its sole discretion decide to allow Shareholders, Holders or a Depositary to participate in a General Meetings by conference call, videoconference or by any other means of communication authorized by the Board of Directors, that allows shareholder identification and participants in the meeting to hear one another on a continuous basis and effectively participate in the meeting provided that the physical meeting is held in Luxembourg. Shareholders, Holders or a Depositary, as the case may be, who participate in a General Meeting by conference call, videoconference or by any other means of communication authorized by the Board of Directors are deemed to be present for the computation of quorum and majority, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

19.5. Each shareholder, Holder or Depositary, as the case may be, may vote at a General Meeting through a signed voting form sent by letter or facsimile transmission or by any other means of communication authorized by the Board of Directors and delivered to the Company's registered office or to the address specified in the Convening Notice. The shareholders, Holders or a Depositary, as the case may be, may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by ticking the appropriate boxes. The Company will only take into account voting forms sent by letter or facsimile transmission or other means of communication authorized by the Board of Directors received no later than three (3) business days prior to the date of the General Meeting to which they relate. The Board of Directors may set a shorter period for the submission of the voting forms.

19.6. The Board of Directors may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any General Meeting.

Art. 20. Majorities.

20.1. Unless otherwise required by applicable law or by these Articles, resolutions at a General Meeting duly convened are adopted by a simple majority of the votes validly cast, regardless of the proportion of the issued share capital of the Company represented at such meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account for the calculation of the majority.

20.2. Subject to the provisions of the Company Law and these Articles, any amendment of these Articles requires a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast at a General Meeting at which at least half (1/2) of the issued share capital is represented. In case the General Meeting is not quorate, a second General Meeting may be convened by means of notices published in accordance with Luxembourg law; provided, however, that in case the common shares of the Company are listed on a stock exchange, the notices shall, in addition, be made in accordance with the applicable Regulatory Requirements. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the issued share capital of the Company represented at such meeting. Resolutions, in order to be adopted, must be taken at a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast. Abstention and nil votes at the first or the second meeting will not be taken into account for the calculation of the majority.

Art. 21. Adjourning General Meetings of Shareholders. Subject to the Company Law, the Board of Directors may adjourn any General Meeting already commenced, including any General Meeting convened in order to resolve on an amendment

of these Articles, for a period of four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn any General Meeting already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a General Meeting already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled. For the avoidance of doubt, the Board of Directors shall not be required to adjourn a meeting again, which has been adjourned pursuant to this Article 21 already.

Art. 22. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) (the "Approved Statutory Auditor") who need not be a shareholder. The Approved Statutory Auditor shall be elected by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting. The Approved Statutory Auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with cause or with its approval.

Art. 23. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first December of each year.

Art. 24. Allocation of Profits, Distributions.

24.1. Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

24.2. The General Meeting, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, including by way of stock dividend.

24.3. In the event of a distribution, each common share shall entitle to the same fraction of such distribution.

24.4. The payment of the dividends to a Depositary operating principally a settlement system in relation to transactions on securities, dividends, interest, matures capital or other matured monies of securities or of other financial instruments being handled through the system of such depositary discharges the Company. Said Depositary shall distribute these funds to his depositors according to the amount of common shares recorded in their name.

24.5. Dividends which have not been claimed within five (5) years after the date on which they became due and payable shall revert back to the Company.

24.6. Interim distributions may be declared and paid (including by way of staggered payments) by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law.

24.7. Any share premium, assimilated premiums or other distributable reserves may be freely distributed to the shareholders, subject to the provisions of the Company Law.

Art. 25. Dissolution - Liquidation.

25.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be performed by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the General Meeting which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided the liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

25.2. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the shareholders in proportion to the number of common shares they hold.

Art. 26. Applicable law. All matters not governed by these Articles are to be determined in accordance with the Company Law and any other Luxembourg laws and regulations applicable to commercial companies."

After deliberation the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved that all the items of the agenda shall constitute one single resolution.

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand Euro (€31,000) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares to four hundred thousand Euro (€400,000) by the issue of thirty six million nine hundred thousand (36,900,000) new shares with a nominal value of one Euro cent (€0.01) each (the "New Shares") in consideration for a contribution in cash of an amount of three hundred and sixty-nine thousand Euro (€369,000) from the share premium account of the Company to the share capital account of the Company by the Shareholders and resolved to approve the subscription for, and the payment of, the New Shares as provided above and to allocate the New Shares between the Shareholders as follows:

Name of the Shareholder	Number of New Shares to be allocated
Xella International Holdings S.à.r.l.	33,150,484
XI Management Beteiligungs GmbH & Co KG	3,749,516

Evidence of the contribution in cash has been shown to the notary.

The meeting resolved that the amended article 5 of the articles of association shall be reflected in the amended and restated articles of association of the Company as set forth hereafter.

The meeting resolved to restructure the issued share capital of the Company by converting the forty million (40,000,000) shares representing the new aggregate issued share capital of the Company with a nominal value of one Euro cent (€0.01) each into forty million (40,000,000) common shares with no nominal value.

The meeting resolved to (i) approve the creation of an authorised share capital of the Company of two million Euro (€ 2,000,000) consisting of two hundred million (200,000,000) common shares with no par value and (ii) to acknowledge and approve the report by the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) concerning the price, if any, at which the common shares of the Company may be issued, such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders. The meeting resolved that such amendment of the articles of association of the Company shall be reflected in the amended and restated articles of association of the Company as set out in the agenda.

The meeting acknowledged the resignation of Ms Marielle Stijger and Mr David Richy as members of the board of directors of the Company with effect as from the date of the present meeting.

The meeting resolved to appoint the following persons as members of the board of directors of the Company as from the date of the present meeting until the annual general meeting of the shareholders to be held in the year mentioned next to their name here below:

Name	Date and place of birth	Professional address	Appointed until
Peter Steiner	born in Ludwigshafen am Rhein, Germany, on 16 July 1959	58a Wilhelmstraße, D-65183 Wiesbaden, Germany	the annual general meeting of shareholders to be held in 2019
Jan Buck-Emden	born in Stade, Germany, on 9 June 1964	395 Düsseldorfer Landstraße, D-47259 Duisburg, Germany	31 December 2020
Hans-Jürgen Wiecha	born in Köln-Lindenthal, Germany, on 4 April 1962	395 Düsseldorfer Landstraße, D-47259 Duisburg, Germany	31 December 2019
Dr. Joachim Fabritius	born in Frankfurt am Main, Germany, on 13 May 1972	395 Düsseldorfer Landstraße, D-47259 Duisburg, Germany	31 December 2019
David C. Davies	born in Liverpool, United Kingdom, on 6 May 1955	Bellevuestrasse 27, A-Vienna, 1190, Austria	the annual general meeting of shareholders to be held in 2019
Mike Ebeling	born in Aachen, Germany, on 1 September 1977	Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A2BB, United Kingdom	the annual general meeting of shareholders to be held in 2019
Dr. Martin Hintze	born in Berlin, Germany, on 16 September 1970	Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A2BB, United Kingdom	the annual general meeting of shareholders to be held in 2019
Paul Junck	born in Luxembourg, on 23 February 1957	2 Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg	the annual general meeting of shareholders to be held in 2019
Mirko Meyer-Schönherr	born in Hannover, Germany, on 19 September 1959	Luisenstrasse 14, 80333 Munich, Germany	the annual general meeting of shareholders to be held in 2019
François Varagne	born in Boulogne-Billancourt, France, on 14 June 1955	Gras Savoye, Immeuble Quai 33, 33 quai de Dion-Bouton, CS 70001, F-92814 Puteaux Cedex, France	the annual general meeting of shareholders to be held in 2019
Olivier de Vregille	born in Tunis, Tunisia, on November 22, 1955	232 rue de Rivoli, F-75001 Paris, France	the annual general meeting of shareholders to be held in 2019

The meeting noted that Peter Steiner, David C. Davies, Paul Junck and François Varagne are independent directors within the meaning of article 10 of the Amended and Restated Articles.

Finally, the meeting resolved to amend and restate in full the articles of association of the Company as set out in item (VI) of the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.
After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de septembre.
Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Xella International S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, constituée le 26 mai 2008 suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1716 le 11 juillet 2008 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.488.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 29 avril 2014 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1772 du 8 juillet 2014.

L'assemblée a été présidée par Me Alexandre Pel, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

A été nommé secrétaire et scrutateur Me Darya Spivak, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions que chacun détient figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire instrumentant. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que les trois millions cent mille (3.100.000) actions dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les actionnaires de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée et avoir renoncé à leurs droits d'y être convoqué à l'avance de sorte que l'assemblée était valablement constituée et en mesure de valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points portés à l'ordre du jour sont les suivants:

Ordre du jour

(I) Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 €) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions à quatre cent mille euros (400.000 €) par l'émission de trente-six millions neuf cent mille (36.900.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune (les «Nouvelles Actions») en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de trois cent soixante-neuf mille euros (369.000 €) issu du compte de prime d'émission de la Société au crédit du compte de capital social de la Société réalisée par les actionnaires de la Société (les «Actionnaires»), souscription et paiement des Nouvelles Actions comme mentionné ci-dessus et répartition des Nouvelles Actions entre les Actionnaires comme suit (la «Répartition»), et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société comme prévu dans les statuts de la Société tels que modifiés et refondus en vertu du point (VI) du présent ordre du jour (les «Statuts Modifiés et Refondus»):

Nom de l'Actionnaire	Nombre de Nouvelles Actions à répartir
Xella International Holdings S.à r.l.	33.150.484
XI Management Beteiligungs GmbH & Co KG	3.749.516

(II) Restructuration du capital social émis de la Société par la conversion de quarante millions (40.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01€) chacune en quarante millions (40.000.000) d'actions ordinaires sans valeur nominale.

(III) Création d'un capital social autorisé de la Société d'un montant de deux millions d'euros (2.000.000 €) représenté par deux cent millions (200.000.000) d'actions ordinaires sans valeur nominale; et reconnaissance et approbation du rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi (modifiée) du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales portant sur le prix, le cas échéant, auquel les actions ordinaires de la Société peuvent être émises, de telles émissions étant réalisées sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants, et modification en conséquence des statuts de la Société comme prévu dans les Statuts Modifiés et Refondus.

(IV) Reconnaissance de la démission de Mme Marielle Stijger et de M. David Richy en tant que membres du conseil d'administration de la Société avec effet à compter de la date de la présente assemblée;

(V) Nomination des personnes suivantes en tant que membres du conseil d'administration de la Société à compter de la date de la présente assemblée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra l'année mentionnée à côté de leur nom ci-dessous:

Nom	Date et lieu de naissance	Adresse professionnelle	Nommé jusqu'au
Peter Steiner	né à Ludwigshafen	58a Wilhelmstraße,	l'assemblée générale

	am Rhein, Allemagne, le 16 juillet 1959	D-65183 Wiesbaden, Allemagne	annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019
Jan Buck-Emden	né à Stade, Allemagne, le 9 juin 1964	395 Düsseldorfer Landstraße, D-47259 Duisburg, Allemagne	31 décembre 2020
Hans-Jürgen Wiecha	né à Köln-Lindenthal, Allemagne, le 4 avril 1962	395 Düsseldorfer Landstraße, D-47259 Duisburg, Allemagne	31 décembre 2019
Dr. Joachim Fabritius	né à Frankfurt am Main, Allemagne, le 13 mai 1972	395 Düsseldorfer Landstraße, D-47259 Duisburg, Allemagne	31 décembre 2019
David C. Davies	né à Liverpool, Royaume-Uni, le 6 mai 1955	Bellevuestrasse 27, A-Vienne, 1190, Autriche	l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019
Mike Ebeling	né à Aix-la-Chapelle, Allemagne, le 1 ^{er} septembre 1977	Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A2BB, Royaume-Uni	l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019
Dr. Martin Hintze	né à Berlin, Allemagne, le 16 septembre 1970	Peterborough Court, 1 33 Fleet Street, Londres EC4A2BB, Royaume-Uni	l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019
Paul Junck	né à Luxembourg, le 23 février 1957	2 Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg	l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019
Dr. Mirko Meyer-Schönherr	né à Hanovre, Allemagne, le 19 septembre 1959	Luisenstrasse 14, 80333 Munich, Allemagne	l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019
François Varagne	né à Boulogne-Billancourt, France, le 14 juin 1955	Gras Savoye, Immeuble Quai 33, 33 quai de Dion-Bouton, CS 70001, F-92814 Puteaux Cedex, France	l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019
Olivier de Vregille	né à Tunis, Tunisie, le 22 novembre 1955	232 rue de Rivoli, F-75001 Paris, France	l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019

(VI) Modification et refonte intégrale des statuts de la Société (les «Statuts Modifiés et Refondus») et notamment les articles 5 à 7 relatifs au capital social, au capital autorisé et aux actions ordinaires afin d'y refléter les résolutions adoptées dans le cadre des points (I), (II) et (III) du présent ordre du jour ainsi que la clause de l'objet social telle qu'énoncée à l'article 4:

«STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires (les «Actionnaires») en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ordinaires, une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Xella International S.A.» (la «Société») régie par les lois du Luxembourg et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Le conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») aura le droit de créer des succursales ou d'autres bureaux, des centres administratifs, des agences et des filiales partout où il le jugera opportun, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Le siège social pourra être transféré au sein de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration. Il pourra également être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale»).

2.4. Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la prise de participations et de tous intérêts, de quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou toute autre entité commerciale, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, obligations, certificats de créances, notes, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

4.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de toute manière et dans tout type d'avoir. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.3. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement public ou privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créances ou de toute sorte d'instruments représentatifs de dettes ou tout autre type de valeurs mobilières.

4.4. La Société peut prêter des fonds sous toute forme, y compris sans limitation, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre représentatif de capital ou de dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

4.5. La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

4.6. D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à toutes sociétés, entreprises ou personnes dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée, prendre toutes mesures de contrôle, de supervision ou toutes autres mesures et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

4.7. La Société peut de manière générale employer toutes techniques et instruments en relation avec ou relatifs à l'un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation, des techniques et instruments créés pour protéger la Société contre les risques de crédit, d'échange de devises, de taux d'intérêt et d'autres risques.

4.8. Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent mille euros (400.000 €) représenté par quarante millions (40.000.000) d'actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

5.2. Le capital social émis de la Société peut être (i) augmenté par une décision du Conseil d'Administration (ou d'un délégué de celui-ci) conformément aux articles 6.1 et 6.2 ou (ii) augmenté ou réduit par une décision adoptée par l'Assemblée Générale selon les conditions requises pour la modification des présents Statuts.

5.3. Toutes nouvelles actions ordinaires de la Société à payer en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants en proportion du nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent dans le capital social émis de la Société. Le Conseil d'Administration doit déterminer la période durant laquelle ces droits préférentiels de souscription peuvent être exercés et qui ne peut pas être inférieure à trente (30) jours à compter de l'ouverture de la période de souscription. La période de souscription sera annoncée dans un avis publié en conformité avec la loi luxembourgeoise. L'Assemblée Générale peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants selon les conditions requises pour la modification des présents statuts. Le Conseil d'Administration peut limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants conformément à l'article 6.

5.4. La Société peut acheter ou racheter ses propres actions ordinaires et peut détenir des actions ordinaires en trésorerie, chaque fois dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise.

5.5. Toute prime d'émission sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Capital autorisé.

6.1. Le capital social autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social émis, est fixé à deux millions d'euros (2.000.000 EUR), représenté par deux cents millions (200.000.000) d'actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

6.2. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication, conformément à la loi luxembourgeoise, des procès-verbaux de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société en date du 22 septembre 2015 ou, le cas échéant, de la décision des actionnaires de renouveler, d'augmenter ou de réduire le capital autorisé, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions ordinaires, à attribuer des bons de souscription d'actions et à émettre tout instrument convertible en actions, dans les limites du capital autorisé, au profit des personnes et aux conditions (y compris le prix d'émission) qu'il estimera opportunes, lui permettant notamment de procéder à cette émission par des contributions en numéraire ou en nature, par l'incorporation de réserves, de primes d'émission ou de bénéfices non distribués.

6.3. Ces actions ordinaires peuvent être émises au-dessus, à ou en-dessous de la valeur du marché. L'Assemblée Générale a renoncé et supprimé et a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits préférentiels de souscription d'actionnaires dans la mesure où le Conseil d'Administration jugera cette renonciation, suppression ou

limitation opportune pour toute émission ou émissions d'actions ordinaires dans la limite du capital social autorisé de la Société. Cette autorisation peut être renouvelée, modifiée ou prolongé une ou plusieurs fois par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée selon les conditions requises pour la modification des présents Statuts. Après une émission d'actions ordinaires dans la limite du capital social autorisé, le Conseil d'Administration veillera à ce que les présents Statuts soient modifiés en conséquence.

6.4. Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée selon les conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 7. Actions Ordinaires.

7.1. Le capital social de la Société est divisé en actions ordinaires sans désignation de valeur nominale. La Société ne peut pas émettre de fractions d'actions ordinaires. Le Conseil d'Administration est autorisé, à sa discrétion, à prévoir le paiement en numéraire ou l'émission de certificats en remplacement de toute fraction d'action ordinaire.

7.2. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

7.3. Aussi longtemps que les actions ordinaires ne sont pas détenues au nom ou pour le compte d'un système de compensation de titres ou de l'opérateur d'un tel système et enregistrées comme des participations dématérialisées dans les comptes d'un dépositaire professionnel ou d'un sous-dépositaire (tout dépositaire ou sous-dépositaire étant désigné comme un «Dépositaire») la Société se conformera avec les dispositions de l'article 42 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les sociétés»). La propriété des actions ordinaires sera établie conformément en vertu dudit article 42.

7.4. Sans préjudice des conditions de cession par inscriptions dans le registre, prévues par l'article 7.6 des présents statuts ainsi que par la loi luxembourgeoise, les actions ordinaires sont librement transférables ainsi que tous droits et obligations qui y sont rattachés et une cession d'actions ordinaires devra être effectuée au moyen d'une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants suite à la notification de la cession ou à l'acceptation de la cession par la Société. La Société peut accepter et inscrire une cession dans le registre approprié sur la base d'une correspondance ou de tout autre document actant un accord entre le cédant et le cessionnaire.

7.5. Lorsque des actions ordinaires sont inscrites au nom ou pour le compte d'un système de compensation des titres ou de l'opérateur d'un tel système et qu'elles sont enregistrées comme étant des participations dématérialisées dans les comptes d'un Dépositaire, la Société peut nommer des registraires dans différentes juridictions, chacun devant maintenir un registre séparé pour les actions ordinaires qui y sont inscrites. Les détenteurs d'actions ordinaires peuvent choisir d'être enregistrés dans l'un des registres et d'être transféré de temps en temps d'un registre à un autre registre. Le Conseil d'Administration peut en revanche imposer des restrictions de transfert pour des actions ordinaires qui sont inscrites, listées, citées, négociées ou qui ont été placées au sein de certaines juridictions en conformité avec les exigences qui y sont applicables.

7.6. Les actions ordinaires peuvent être tenues par un porteur à travers un système de compensation de titres ou d'un Dépositaire (la personne au nom de laquelle les actions ordinaires sont détenues est désignée ici comme le «Porteur»). Les actions ordinaires détenues à travers un système de compensation de titres ou un Dépositaire seront enregistrées dans un compte ouvert au nom du Porteur et peuvent être transférées d'un compte à un autre en conformité avec les procédures habituelles pour le transfert de titres sous forme d'inscription en compte. La Société, sous réserve des lois applicables, les modalités, les conditions et les limites de tout dépôt ou accord semblable et de toute exigence déterminée par le Conseil d'Administration et sur présentation d'un certificat par le Dépositaire attestant le nom du Porteur et le nombre d'actions ordinaires enregistrés dans le compte de ce Porteur auprès du Dépositaire, permettra à ce Porteur à exercer les droits et assumer les obligations attachés à ces actions, y compris l'admission et le vote du Porteur lors des assemblées générales, et devra considérer tout Porteur d'être un actionnaire à toutes fins de ces Statuts. Toutefois, la Société versera les dividendes s'il y en a, ainsi que tout autre paiement en espèces, actions ordinaires ou autres titres s'il y en a uniquement au profit du système de compensation de titres ou du Dépositaire enregistré dans le registre en question ou en conformité avec les instructions de ce système de compensation de titres ou Dépositaire. Ce paiement déchargera complètement la Société de ses obligations à cet égard.

7.7. Sauf si un Porteur n'exerce les droits et obligations attachés aux actions ordinaires en vertu de l'article 7.6 et qu'il n'ait pas donné d'instructions contraires, lorsque des actions ordinaires sont détenues au nom ou pour le compte d'un système de compensation de titres ou de l'opérateur d'un tel système et qu'elles sont enregistrées comme participation dématérialisée dans les comptes du Dépositaire, la Société - sous réserve d'avoir reçu du Dépositaire un certificat en bonne et due forme - permettra au Dépositaire de telles participations dématérialisées d'exercer les droits et les obligations attachés aux actions ordinaires, y compris de recevoir les convocations aux Assemblées Générales, l'admission et le vote aux Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration peut déterminer les conditions de forme auxquelles de tels certificats doivent se conformer.

Art. 8. Propriété des actions. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action ordinaire. Si une action ordinaire est détenue par plusieurs personnes, les copropriétaires indivis devront désigner une personne qui sera considérée comme seule propriétaire de cette action ordinaire vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une action ordinaire détenue par plusieurs personnes, jusqu'à ce qu'un (1) propriétaire ait été désigné.

Art. 9. Droit de vote. Sous réserve de l'article 8 et de la loi applicable, toute action ordinaire donne droit à une voix à toutes les Assemblées Générales.

Art. 10. Conseil d'Administration.

10.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et d'un maximum de onze membres (11) qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires de la Société (les «Administrateurs»).

10.2. Sans préjudice de l'article 10.3, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix exprimées, pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; étant entendu toutefois que les Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans justes motifs par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix exprimées lors d'une Assemblée Générale. Les Administrateurs sont rééligibles.

10.3. Si une personne morale est nommée en tant qu'Administrateur, elle désignera une personne physique en tant que représentant permanent qui exercera son rôle au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent que si elle nomme un successeur concomitamment. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) Administrateur et ne peut pas être Administrateur en même temps.

10.4. Le Conseil d'Administration devra comprendre, aussi longtemps que les actions ordinaires sont cotées sur un ou plusieurs marchés réglementés (sauf en cas de vacance pour cause de décès, de retraite, de démission, de révocation ou autrement jusqu'à la nomination d'un successeur de l'Administrateur indépendant en question), au moins trois (3) Administrateurs indépendants. Un «Administrateur indépendant» est un Administrateur qui n'a pas de relation d'affaires significative avec la Société, les organes de la société, les actionnaires détenant le contrôle ou ses affiliés, qui pourrait entraîner un conflit d'intérêts qui contreviendrait à l'indépendance de jugement d'un tel Administrateur et qui n'est pas non plus le parent proche d'un dirigeant de la Société et de ses filiales, à moins que, si les actions ordinaires de la Société sont cotées en bourse, les règles et règlements de cette place boursière applicables à la Société et / ou d'une autorité de régulation compétente en matière de cotation boursière prévoit les autres exigences (les «Exigences Réglementaires») afin qu'un administrateur soit considéré comme un administrateur «indépendant».

10.5. Dans le cas d'une vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission, de révocation ou autrement, les Administrateurs restants peuvent combler cette vacance et nommer un successeur qui siègera au Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Après sa nomination, l'Administrateur successeur prendra également en charge la présidence ou vice-présidence et l'appartenance à un Comité (tel que défini ci-dessous) de l'Administrateur remplacé, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

Art. 11. Procédures au sein du Conseil.

11.1. Le Conseil d'Administration nomme un président (le «Président») et peut nommer un (1) vice-président (le «Vice-Président») parmi les administrateurs indépendants. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales. En l'absence du Président, le Vice-Président, ou (mais seulement dans le cas où le Vice-Président n'est pas présent) un président pro tempore présidera la réunion du Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale.

11.2. Le Conseil d'Administration peut créer des comités (les «Comités»), y compris et sans limitation un comité d'audit et un comité de présidence et déterminer leur composition, leurs pouvoirs, leurs compétences ainsi que les procédures et les autres règles leur étant applicables si elles ne sont pas comprises dans ces Statuts. Si constitués, chaque comité sera composé d'au moins trois (3) membres qui peuvent mais ne doivent pas être Administrateurs, sauf si le Conseil d'Administration en a expressément décidé autrement et sous réserve, si les actions ordinaires de la Société sont cotées en bourse, aux Exigences Réglementaires. Chaque comité doit comprendre toujours au moins un (1) Administrateur indépendant sauf si un nombre plus élevé d'administrateur indépendant est exigé par les présents statuts.

11.3 Le comité d'audit:

11.3.1. Le comité d'audit sera composé d'au moins trois (3) membres dont deux (2) seront des Administrateurs indépendants. Le Comité d'Audit sera présidé par un Administrateur indépendant (autre que le Président). L'Administrateur Exécutif du Group (tel que défini dans l'article 14) ne peut pas être membre du comité d'audit.

11.3.2. L'objet du comité d'audit sera d'assister le Conseil d'Administration dans l'accomplissement de ses tâches de surveillance relatives à l'intégrité des comptes de la Société, y compris en établissant des rapports périodiques au Conseil d'Administration sur ses activités et l'adéquation des systèmes de contrôle internes des rapports financiers; de faire des recommandations quant à la nomination, la rémunération, la fidélisation et la surveillance, et examinera l'indépendance des réviseurs d'entreprises agréés (comme défini ci-dessous) et de remplir d'autres missions imposées par les lois et règlements des marchés réglementés applicables ou des marchés sur lesquels les actions ordinaires seront inscrites, ainsi que toute autre mission confiée à un tel comité par le Conseil d'Administration.

11.4. Le comité de présidence:

11.4.1. Le comité de présidence sera composé d'au moins trois (3) et d'un maximum de six (6) membres, dont deux (2) seront Administrateurs indépendants. Le Président sera membre du comité de présidence et présidera les réunions du Comité de Présidence. En son absence, les réunions du Comité de Présidence seront présidées par un autre Administrateur. Le Président du comité d'audit ne sera pas un membre du comité de présidence.

11.4.2. Le comité de présidence sera responsable de:

(i) décider de (a) conclure, modifier substantiellement, prolonger ou mettre fin aux conventions de travail et contrats de services, (b) la rémunération, (c) tout régime d'intéressement ou de participation et /ou (d) changements importants de

droits statutaires dans chaque cas (a) à travers (d) en ce qui concerne le Président Directeur Général, Directeur Financier, Directeur d'Exploitation du Groupe Xella (ou autres gérants du Groupe Xella qui sont Administrateurs):

(ii) préparer (a) les réunions du Conseil d'Administration, et/ou (b) décisions stratégiques d'une particulière importance pour la Société et le Groupe Xella, incluant des acquisitions, fusions, désinvestissements et transactions similaires excédant un montant de quarante millions d'euros (40.000.000 EUR) valeur d'entreprise et/ou dépense d'investissement de capital dans le cas d'espèce; et

(iii) recommander la nomination des candidates en tant que nouveaux Administrateurs à l'Assemblée Générale.

11.5. Le Conseil d'Administration peut créer tout autre Comité et, si les actions ordinaires de la Société sont cotées en bourse, sous réserve des Exigences Réglementaires, il déterminera l'objet, la composition, les pouvoirs, les compétences ainsi que les procédures et autres règles qui lui sont applicables.

11.6. Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»), qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et détermine ses responsabilités, pouvoirs et compétences.

11.7. Le Président percevra une rémunération brute globale d'un montant de 135.000 EUR par année. Le Vice-Président percevra une rémunération brute globale de 67.500 EUR. Les Administrateurs qui sont liés par un contrat de prestations (ou d'un accord similaire) avec une société du groupe Xella tel que le Président Directeur Général, Directeur Financier et Directeur d'Exploitation du Groupe Xella, ne percevront pas de rémunération pour leur service en tant qu'Administrateur ou en tant que Président ou en tant que membre d'un éventuel Comité. Tout autre Administrateur percevra une rémunération brute globale de 45.000 EUR par année pour son service en tant qu'Administrateur. Une rémunération annuelle supplémentaire de 45.000 EUR sera perçue par le Président d'un Comité et une rémunération supplémentaire de 22.500 EUR sera perçue par un membre du Comité (sauf comme indiqué dans le présent article 11.7. concernant les Administrateurs qui sont liés par un contrat de prestations (ou d'un accord similaire) avec une société du Groupe Xella), à condition que (i) la rémunération soit attribuée au Président et aux membres du Comité indépendamment du nombre de Comités pour lesquelles ces personnes servent en tant que président ou membre et (ii) la rémunération comme indiquée ci-dessus pour le Président et les membres du Comité soit en plus la rémunération annuelle perçue dans sa capacité en tant qu'Administrateur. Une telle rémunération prévue par cet article 11.7 sera calculée au prorata temporis de la date de leur nomination jusqu'à la date de la révocation ou de la démission. Tous les montants de la rémunération prévus par cet article 11.7 sont nettes (sans la taxe sur la valeur ajoutée). Si un bénéficiaire de ces rémunérations a payé la taxe sur la valeur ajoutée, il sera remboursé par la Société. Les dépenses raisonnables documentées engagées par un Administrateur ou un membre d'un Comité (incluant, pour éviter toute ambiguïté, ces Administrateurs ou membres d'un Comité qui ne peuvent pas prétendre à une rémunération conformément à cet article 11.7) seront remboursées par la Société. La Société pourra conclure une assurance responsabilité civile pour les Administrateurs pour couvrir leur responsabilité légale découlant des activités d'Administrateurs.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.

12.1. Le Conseil d'Administration se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent et au moins tous les trois (3) mois. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de deux Administrateurs à Luxembourg à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation. Avis écrit de toute réunion sera donné par lettre, câble, télégramme, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire à chaque Administrateur au moins deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas un préavis de vingt-quatre (24) heures sera suffisant et la nature et la raison d'une telle urgence seront indiquées dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque Administrateur donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Un avis de convocation spécial ne sera pas requis (i) pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une date et en un lieu déterminés dans une résolution préalable adoptée par le Conseil d'Administration ou (ii) lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

12.2. Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre Administrateur comme son mandataire. Tout Administrateur peut représenter un ou plusieurs autres Administrateurs.

12.3. Une réunion du Conseil d'Administration valablement convoquée pour délibérer des points inscrits à l'ordre du jour joint à la convocation à la réunion sera considérée comme ayant atteint le quorum requis si la majorité des membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés.

12.4. Les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité simple des voix valablement exprimées par les Administrateurs présents ou représentés à la réunion, sauf pour les décisions (i) de récupérer le pouvoir décisionnel conféré au membre du Comité qui préside comme indiqué à l'article 11.4.2.(i) et (ii) lors d'acquisitions majeures, fusions, désinvestissements et transactions similaires excédant un montant de deux cents millions d'euros (200.000.000 EUR) valeur d'entreprise et/ou dépense d'investissement de capital dans le cas d'espèce, dans ce cas (i) et (ii), la décision sera prise par une majorité des deux tiers des suffrages exprimés par les Administrateurs présents ou représentés à la réunion.12.5.

En cas d'une parité des votes, le Président ou en son absence le Vice-Président ou, en cas d'absence du Vice-Président le Président pro tempore, aura une voix prépondérante.

12.6. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent (i) dans des circonstances exceptionnelles ou (ii) si au moins la majorité des Administrateurs est physiquement présente au Luxembourg, être valablement tenues par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication permettant l'identification des Administrateurs et permettant aux participants de s'entendre de façon ininterrompue et de participer à la réunion de façon effective. Un Administrateur participant par l'un de ces moyens est considéré présent à la réunion.

12.7. Les Administrateurs peuvent également avec assentiment unanime, prendre des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue, à condition que de telles résolutions ne peuvent être adoptées (i) dans des circonstances exceptionnelles ou (ii) si au moins la majorité des Administrateurs est physiquement présente au Luxembourg au moment de l'exécution d'une telle résolution. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie, e-mail et tout autre moyen de communication similaire.

12.8. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration doivent être signés (i) par la Président (ou le Vice-Président ou le président pro tempore de la réunion du Conseil d'Administration selon le cas) et un (1) Administrateur ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou (ii) par deux (2) Administrateurs, sauf décision contraire du Conseil d'Administration. Les copies et extraits de procès-verbaux, qui peuvent être produits dans des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le Président (ou le Vice-Président ou le président pro tempore de la réunion du Conseil d'Administration concernée selon le cas) ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou deux (2) Administrateurs.

12.9. Le Conseil d'Administration peut adopter des règles de procédure par une résolution et établir de telles règles par écrit.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

13.1. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour assurer la gestion des affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir des actes de disposition et d'administration entrant dans l'objet social de la Société.

13.2. Tous les pouvoirs n'étant pas expressément attribués par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

13.3. Sauf indication contraire des présents Statuts ou de la loi, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à prendre tout acte (par voie de résolutions ou autrement) et à adopter toute disposition qu'il estimera nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet social de la Société.

Art. 14. Gestion.

14.1. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, tout comme le pouvoir de représentation de la Société dans ses activités journalières, à un ou plusieurs administrateurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Gérant Journalier»). La nomination, la révocation et les pouvoirs du/des Gérant(s) Journalier(s) seront déterminés par une résolution du Conseil d'Administration. En ce qui concerne des questions qui touchent à la gestion journalière de la Société, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant Journalier.

14.3 Sans préjudice de l'Article 14.1, le Conseil d'Administration peut nommer le Président Directeur Général, Directeur d'Exploitation et Directeur Financier du Groupe Xella (les «Administrateurs Exécutifs du Groupe» chacun un «Administrateur Exécutif du Groupe») à chacun d'entre eux le Conseil d'Administration peut déléguer, sous réserve d'une liste de questions nécessitant l'approbation préalable du Conseil d'Administration de la Société, les pouvoirs nécessaires en relation des activités et décisions de la Société comme actionnaire d'autres sociétés du Groupe Xella ainsi que le pouvoir de représenter la Société à cet égard. Autres pouvoirs des Administrateurs exécutifs du Groupe peuvent être déterminés par une résolution du Conseil d'Administration.

Art. 15. Signatures autorisées. Sans préjudice de l'article 14, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 16. Conflits d'intérêts.

16.1. Aucun Administrateur, ou membre de Comité ne sera, du seul fait de sa fonction d'Administrateur ou de membre du Comité, empêché de contracter avec la Société, soit au regard de son mandat, de son centre d'intérêts ou en tant que vendeur, acheteur ou de toute autre manière que ce soit, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un Administrateur ou membre du Comité aurait un intérêt dans, ou est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Administrateur, membre du Comité ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.2. Aucun Administrateur ou membre du Comité intéressé n'est tenu de rendre compte à la Société ou aux actionnaires de toute rémunération, bénéfice ou autre avantage réalisé par lui à raison d'une telle personne occupant cette fonction ou de la relation fiduciaire établie.

16.3. En cas d'intérêt personnel d'un Administrateur dans une transaction de la Société, celui-ci devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et il ne prendra pas part aux délibérations et au vote sur cette transaction et une

telle transaction et un tel intérêt personnel d'un Administrateur seront rapportés à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires. En cas d'intérêt personnel d'un membre du Comité dans une transaction de la Société, celui-ci devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et il ne prendra pas part aux délibérations et au vote sur cette transaction et une telle transaction et un tel intérêt personnel d'un membre du Comité seront rapportés à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

16.4. Cet Article 16 ne s'applique pas à toute transaction effectuée dans le cours normal des affaires de la Société et conclue à des conditions de concurrence normales.

Art. 17. Rémunération et Indemnisation du Conseil.

17.1. Sous réserve des exceptions et limitations listées ci-dessous:

(i) Toute personne qui est, ou a été, un Administrateur, un membre du Comité ou un fondé de pouvoir de la Société (la «Personne Dédommagée») sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour les dettes et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire dans laquelle il est impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il soit ou ait été Administrateur, membre du Comité ou fondé de pouvoir, et pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus.

(ii) Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

17.2. Aucune indemnisation ne sera due à une Personne Dédommagée en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société, de ses actionnaires ou de tiers en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence extrême dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction ou en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration. Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société, aucune indemnisation ne sera octroyée. Aucune indemnisation ne sera due en cas de défense des actions pénales dans lesquelles cette Personne Dédommagée est reconnue coupable d'une infraction.

17.3. Le droit à indemnisation, tel que défini dans le présent article, sera individuel et n'exclura pas d'autres droits présents ou futurs dans le chef de pareille Personne Dédommagée, il persistera en faveur des personnes ayant cessé d'être Administrateur, membre du Comité ou fondé de pouvoir et passera à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs d'une telle Personne. Les présentes dispositions n'affecteront en rien le droit à indemnisation pouvant appartenir aux autres membres du personnel de la Société, y compris les Personnes dédommagées, en vertu d'un contrat ou de la loi.

17.4. Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article 17 seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article 17.

Art. 18. Assemblées Générales.

18.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

18.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans les convocations de cette assemblée, le dernier jeudi d'avril à 10.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable normal qui précède immédiatement.

18.3. D'autres Assemblées Générales pourront se tenir au Luxembourg et aux heures spécifiées dans les avis de convocation de l'assemblée.

18.4. L'avis de convocation pour chaque Assemblée Générale (l'«Avis de Convocation») contiendra la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sera publié conformément à la loi luxembourgeoise; sous réserve cependant, dans le cas où les actions ordinaires de la Société sont cotées en bourse, les avis de convocation doivent être, en plus, faits conformément aux Exigences Réglementaires.

18.5. Le Conseil d'Administration ou le Président peuvent convoquer une Assemblée Générale. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5 %) du capital social peut (a) demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale, (b) demander l'ajout de un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale et (c) rédiger des résolutions à cet égard, en conformité avec la loi luxembourgeoise et/ou tout Règlement ou Directive européens applicables.

18.6. Sans préjudice des articles 10 (4) et 12 (4) de la loi du 19 mai 2006 transposant la Directive 2004/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur les offres publiques d'acquisition («OPA»), des Avis de Convocation pour chaque Assemblée Générale seront publiés au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale dans:

1. le Journal Officiel du Grand-Duché du Luxembourg (le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) et dans un journal luxembourgeois ou, selon les dispositions de la loi luxembourgeoise; et

2. dans des médias, dont on peut valablement s'attendre à ce qu'ils puissent être utilisés pour procéder à une diffusion efficace de l'information au public à travers tout l'Espace Economique Européen de manière à assurer un accès rapide de façon non discriminatoire (la «Publication EEE»).

18.7. Si le quorum requis n'est pas atteint à la date de l'Assemblée Générale réunie sur première convocation, une seconde assemblée peut être convoquée en publiant l'Avis de Convocation au Journal Officiel, dans un journal luxembourgeois et dans la Publication EEE ou, selon les dispositions du droit luxembourgeois, dix-sept (17) jours avant la date de la seconde assemblée à condition que (a) la première Assemblée Générale ait été valablement convoquée et (b) aucun nouveau point n'ait été inscrit à l'ordre du jour.

18.8. La Société doit rendre accessible aux actionnaires, de façon ininterrompue de la date de publication de l'Avis de Convocation à la date de tenue de l'Assemblée Générale incluse, sur son site internet, l'information requise par les lois et règlements applicables.

18.9. Une date d'enregistrement pour l'admission à l'Assemblée Générale (la «Date d'Enregistrement») sera déterminée en conformité avec la loi applicable. Le droit pour un actionnaire de participer et de voter lors d'une Assemblée Générale est soumis aux conditions prévues par la loi applicable. Le Conseil d'Administration peut déterminer d'autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires pour qu'ils puissent prendre part à toute Assemblée Générale en personne ou par un représentant.

18.10. Un actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale par un représentant qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

18.11. Lors d'une Assemblée Générale, à moins qu'un compte rendu complet des votes ne soit demandé par un actionnaire, les résultats du vote ne seront établis qu'autant que nécessaire pour s'assurer que la majorité requise est atteinte pour chaque résolution. Les résultats du vote seront publiés sur le site internet de la Société conformément à la loi applicable.

18.12. Si les actions ordinaires de la Société ne sont pas cotées en bourse, tous les actionnaires inscrits dans le registre visé à l'article 42 de la Loi sur les sociétés au jour de l'Assemblée Générale ont le droit d'être admis à l'Assemblée Générale.

18.13. Si les actions ordinaires de la Société sont cotées en bourse, tous les actionnaires inscrits sur tout registre de Dépositaire ont le droit d'être admis à l'Assemblée Générale; sous réserve toutefois que le Conseil d'Administration détermine une date et une heure précédents l'Assemblée Générale en tant que Date d'Enregistrement pour l'admission à l'Assemblée Générale, cette date ne pouvant être moins de quatorze (14) jours avant la date d'une telle assemblée.

18.4. Tout actionnaire, Porteur ou Dépositaire selon le cas, qui souhaite participer à l'Assemblée Générale doit en informer la Société avant la date d'une telle Assemblée Générale, d'une manière qui sera déterminée par le Conseil d'Administration dans l'avis de convocation. Dans le cas d'actions ordinaires détenues par l'intermédiaire d'un système de compensation de titres ou le Dépositaire, le Porteur d'actions ordinaires qui souhaite participer à l'Assemblée Générale devrait recevoir de ce Dépositaire un certificat certifiant (i) le nom du Porteur et le nombre d'actions ordinaires enregistrées dans le compte en question à la Date d'Enregistrement, selon le cas et (ii) que ces actions ordinaires sont bloquées jusqu'à la clôture de l'Assemblée Générale à laquelle elles se réfèrent. Le certificat doit être présenté à la Société au plus tard trois (3) jours ouvrables avant la date de l'Assemblée Générale. Si l'actionnaire, Porteur ou Dépositaire selon le cas, vote au moyen d'une procuration, la procuration sera déposée au même moment au siège social de la Société ou avec un représentant de la Société, dûment autorisé à recevoir de telles procurations. Le Conseil d'Administration peut décider d'une période plus courte pour le dépôt du certificat et de la procuration.

Art. 19. Conduite des Assemblées Générales.

19.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun devant être désigné par l'Assemblée Générale, sans qu'ils soient nécessairement actionnaires, ni sous réserve de l'article 11.1, Administrateurs. Le bureau de l'assemblée doit essentiellement s'assurer que l'assemblée est tenue en accord avec les lois et règlements applicables ainsi qu'avec les présents Statuts et en particulier avec les règles relatives à la convocation, les exigences de majorité, le décompte des votes et la représentation des actionnaires.

19.2. Une liste de présence doit être tenue à chaque Assemblée Générale.

19.3. Un actionnaire, Porteur ou Dépositaire, peut participer à toute Assemblée Générale en désignant une autre personne, actionnaire ou pas, comme son mandataire par écrit au moyen d'un document signé, transmis par courrier, par télécopie ou par tout autre moyen de communication autorisé par le conseil d'administration. Une personne peut représenter plusieurs voire même tous les actionnaires.

19.4. Le Conseil d'Administration peut décider à sa seule discrétion d'autoriser les actionnaires, Porteurs ou Dépositaires à la tenue d'Assemblées Générales par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisé par le Conseil d'Administration, permettant son identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée à condition que la réunion physique se tienne à Luxembourg. Tout actionnaire, Porteur ou Dépositaire selon le cas, qui prend part à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication

autorisé par le Conseil d'Administration est réputé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de tenue de l'assemblée.

19.5. Chaque actionnaire, Porteur ou Dépositaire selon le cas, peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé et envoyé par courrier, télécopie ou tout autre moyen de communication autorisé par le Conseil d'Administration et livré au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'Avis de Convocation. Les actionnaires, Porteurs ou Dépositaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote mis à leur disposition par la Société et qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'Assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne prendra en compte que les bulletins de vote envoyés par courrier, télécopie ou tout autre moyen de communication autorisé par le Conseil d'Administration et reçus au plus tard trois (3) jours ouvrables avant la tenue de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent. Le Conseil d'Administration peut décider d'une période plus courte pour l'envoi des bulletins de vote.

19.6. Le Conseil d'Administration peut définir des conditions supplémentaires qui devront être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'Assemblée Générale.

Art. 20. Majorités.

20.1. Sauf dispositions contraires de la loi applicable ou des présents Statuts, les résolutions prises lors d'une Assemblée Générale régulièrement convoquée sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées, peu importe la proportion de capital social représentée à une telle assemblée. Les abstentions et votes nuls ne seront pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

20.2. Sous réserve des dispositions de la Loi sur les sociétés ou des présents Statuts, toute modification de ces Statuts requiert une majorité d'au moins deux-tiers (2/3) des voix valablement exprimées à de l'Assemblée Générale lors de laquelle au moins la moitié (1/2) du capital social est représenté. Dans le cas où le quorum requis n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée au moyen d'avis de convocation publié conformément à la loi luxembourgeoise; sous réserve toutefois que si les actions ordinaires de la Société sont cotées, les avis de convocations devront en outre être conformes aux Exigences Réglementaires. La seconde assemblée délibérera valablement quel que soit la proportion de capital social de la Société représenté à cette assemblée. Les résolutions doivent être prises à la majorité des deux-tiers (2/3) des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes nuls lors de la première et lors de la deuxième assemblée ne seront pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Art. 21. Ajournement des Assemblées Générales d'Actionnaires. Sous réserve de la Loi sur les sociétés, le Conseil d'Administration peut ajourner toute Assemblée Générale en cours, y compris toute Assemblée Générale convoquée pour délibérer sur la modification des présents Statuts, pour une période de quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit ajourner l'Assemblée Générale en cours sur requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant au total au moins vingt pour cent (20 %) du capital social de la Société. Par un tel ajournement d'une Assemblée Générale en cours, toute résolution déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée. Pour éviter tout doute, le Conseil d'Administration ne sera pas tenu d'ajourner une assemblée une seconde fois, lorsqu'elle a déjà été ajournée en vertu du présent article.

Art. 22. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un réviseur d'entreprises agréé (le «Réviseur d'Entreprises Agréé») qui n'a pas besoin d'être un actionnaire. Le Réviseur d'Entreprises Agréé sera élu par l'Assemblée Générale pour une période prenant fin à la date de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le Réviseur d'Entreprises Agréé en fonction peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale avec la cause ou avec son approbation.

Art. 23. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débutera au premier janvier et prendra fin au trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 24. Allocation des bénéfices, Distributions.

24.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale, comme requis par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque, et aussi longtemps que, la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

24.2. L'Assemblée Générale décidera, sur recommandation du Conseil d'Administration, de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets, y compris par voie de distribution de dividendes sous forme d'actions.

24.3. En cas de distribution, chaque action ordinaire donnera droit à la même fraction de la distribution.

24.4. Le versement des dividendes à un Dépositaire opérant principalement un système de compensation de titres en rapport avec des transactions sur des titres, des dividendes, des intérêts, des capitaux échus ou d'autres sommes échues provenant de titres ou d'autres instruments financiers étant traitées par le système d'un tel dépositaire, décharge la Société. Ledit Dépositaire distribuera ces fonds à ses déposants proportionnellement au montant d'actions ordinaires enregistré en leur nom.

24.5. Les dividendes qui n'ont pas été revendiqués endéans cinq (5) années après la date à laquelle ils étaient exigibles et payables, reviennent à la Société.

24.6. Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et payés (y compris de manière échelonnée) par le Conseil d'Administration à condition de respecter les termes et conditions fixés par la loi.

24.7. Toute prime d'émission, toute prime assimilée ou toutes autres réserves distribuables peuvent être librement distribuées aux actionnaires, sous réserve des dispositions de la Loi sur les sociétés.

Art. 25. Dissolution - Liquidation.

24.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou personnes morales, nommés par l'Assemblée Générale et qui fixera les pouvoirs et émoluments du/des liquidateur(s). Sauf disposition contraire, le(s) liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

24.2. Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées en conformité avec la Loi sur les sociétés et avec toutes autres lois et règlements luxembourgeois applicables aux sociétés commerciales.»

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé que tous les points de l'ordre du jour constitueraient une seule et même résolution.

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 €) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions à quatre cent mille euros (400.000 €) par l'émission de trente-six millions neuf cent mille (36.900.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune (les «Nouvelles Actions») en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de trois cent soixante-neuf mille euros (369.000 €) issu du compte de prime d'émission de la Société au crédit du compte de capital social de la Société par les Actionnaires et a décidé d'approuver la souscription et le paiement des Nouvelles Actions comme prévu ci-dessus et de répartir les Nouvelles Actions entre les Actionnaires comme suit:

Nom de l'Actionnaire	Nombre de Nouvelles Actions à répartir
Xella International Holdings S.à r.l.	33.150.484
XI Management Beteiligungs GmbH & Co KG	3.749.516

Preuve de l'apport en numéraire a été montrée au notaire.

L'assemblée a décidé que l'article 5 modifié des statuts devait être reflété dans les statuts modifiés et refondus de la Société tel qu'énoncé ci-après.

L'assemblée a décidé de restructurer le capital social émis de la Société par la conversion de quarante millions (40.000.000) d'actions représentant le nouveau capital social émis total de la Société et ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune en quarante millions (40.000.000) d'actions ordinaires sans valeur nominale.

L'assemblée a décidé (i) d'approuver la création d'un capital social autorisé de la Société d'un montant de deux millions d'euros (2.000.000 €) représenté par deux cent millions (200.000.000) d'actions ordinaires sans valeur nominale et (ii) de reconnaître et d'approuver le rapport établi par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi (modifiée) du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales portant sur le prix, le cas échéant, auquel les actions ordinaires de la Société peuvent être émises, de telles émissions étant réalisées sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants. L'assemblée a décidé qu'une telle modification des statuts de la Société serait reprise dans les statuts modifiés et refondus de la Société tels que figurant dans l'ordre du jour.

L'assemblée a reconnu la démission de Mme Marielle Stijger et de M. David Richy en tant que membres du conseil d'administration de la Société avec effet à compter de la date de la présente assemblée.

L'assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil d'administration de la Société avec effet à compter de la date de la présente assemblée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra l'année mentionnée à côté de leur nom ci-dessous:

Nom	Date et lieu de naissance	Adresse professionnelle	Nommé jusqu'au
Peter Steiner	né à Ludwigshafen am Rhein, Allemagne, le 16 juillet 1959	58a Wilhelmstraße, D-65183 Wiesbaden, Allemagne	l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019
Jan Buck-Emden	né à Stade, Allemagne, le 9 juin 1964	395 Düsseldorf Landstraße, D-47259 Duisburg, Allemagne	31 décembre 2020
Hans-Jürgen Wiecha	né à Köln-Lindenthal, Allemagne, le 4 avril 1962	395 Düsseldorf Landstraße, D-47259 Duisburg, Allemagne	31 décembre 2019
Dr. Joachim Fabritius	né à Frankfurt am Main, Allemagne, le 13 mai 1972	395 Düsseldorf Landstraße, D-47259 Duisburg, Allemagne	31 décembre 2019
David C. Davies	né à Liverpool, Royaume-Uni,	Bellevuestrasse 27, A-Vienne,	l'assemblée générale

127272

	le 6 mai 1955	1190, Autriche	annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019
Mike Ebeling	né à Aix-la-Chapelle, Allemagne, le 1 ^{er} septembre 1977	Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A2BB, Royaume-Uni	l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019
Dr. Martin Hintze	né à Berlin, Allemagne, le 16 septembre 1970	Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A2BB, Royaume-Uni	l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019
Paul Junck	né à Luxembourg, le 23 février 1957	2 Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg	l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019
Dr. Mirko Meyer-Schönherr	né à Hanovre, Allemagne, le 19 septembre 1959	Luisenstrasse 14, 80333 Munich, Allemagne	l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019
François Varagne	né à Boulogne-Billancourt, France, le 14 juin 1955	Gras Savoye, Immeuble Quai 33, 33 quai de Dion-Bouton, CS 70001, F-92814 Puteaux Cedex, France	l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019
Olivier de Vregille	né à Tunis, Tunisie, le 22 novembre 1955	232 rue de Rivoli, F-75001 Paris, France	l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019

L'assemblée a constaté que Peter Steiner, David C. Davies, Paul Junck et François Varagne sont des administrateurs indépendants au sens de l'article 10 des Statuts Modifiés et Refondus.

Enfin, l'assemblée a décidé de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société tels qu'énoncés au point (VI) de l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société à la suite du présent acte sont estimés à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A. PEL, D. SPIVAK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15554. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158281/1308.

(150174035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Bel Air Hotel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.963.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of August.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bel Air Hotel Investor S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195955,

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Bel Air Hotel Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6d, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195963 and incorporated on 2nd April 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 29, 2015 under number 1368, (the "Company");

II. The Company's share capital is currently set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the registered office of the Company from 6d, route de Trèves, L-2633 Senningerberg to 46a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and subsequent amendment of article 5, first paragraph, of the Company's articles;

2. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the registered office of the Company from 6d, route de Trèves, L-2633 Senningerberg to 46a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (municipality of Luxembourg), and subsequently amend article 5, first paragraph, of the Company's articles which shall henceforth be read as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The registered office is established in the municipality of Luxembourg."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le 3 août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Bel Air Hotel Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 46a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195955,

dûment représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné de donner effet à ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (« l'Associé Unique») de Bel Air Hotel Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6d, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195963 et constituée le 2 avril 2015 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1368, en date du 29 mai 2015, (la «Société»);

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisés en cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune;

III. L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société du 6d, route de Trèves, L-2633 Senningerberg vers 46a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société;

2. Divers.

Par ces motifs, la partie comparante, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a demandé au notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 6d, route de Trèves, L-2633 Senningerberg vers 46a, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, commune de Luxembourg, et de modifier par conséquent le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

Art. 5. (premier paragraphe). «Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société ou lui seront facturés du fait de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare par la présente que sur demande de la partie comparante par-devant lui, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une version française et qu'en cas de différence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015137967/96.

(150150071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Prologis International Funding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135091/9.

(150146502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Creare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 33.685.

L'an deux mil quinze, le vingt-cinquième jour de juin.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«CREARE S.A.»

établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4, Avenue Marie Thérèse,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B33.685,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 avril 1990, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394 du 23 octobre 1990, dont les statuts ont été

modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 225 du 2 février 2010, page 10782.

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 33.685,

dont le capital social s'élève actuellement à trois millions cinq cent mille Euros (3.500.000,- EUR), représenté par cent quinze mille (115.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Maxime Queiros demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Maxime Queiros, demeurant à professionnellement à 74, rue de Merl, 2146 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur MR Collins, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les éventuelles procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les éventuelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de 515.085.72- euros (cinq cent quinze mille quatre-vingt-cinq euros soixante douze) libérée entièrement.

2. Décision de modifier l'article 5 des statuts de la société aux fins de refléter l'augmentation dont question.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de la somme de cinq cent quinze mille quatre-vingt-cinq euros soixante douze (515.085.72- €), libérée en numéraire, moyennant augmentation de la valeur des actions actuellement existantes et sans émission de nouvelle actions.

Cette augmentation du capital social tient compte de l'absorption de la perte de quinze mille quatre-vingt-cinq Euros soixante douze (15.085.72- €) détenue dans la société SOCIETE DE COURTAGE ASSOCIES-SOCA SNC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 341 115764 au greffe de Nanterre (France) B 341 115 764, société depuis liquidée le 20 décembre 2012.

Il a été justifié au notaire, qui le constate expressément, que la somme de cinq cent quinze mille quatre-vingt-cinq Euros soixante douze (15.085.72,- €) se trouve dès à présent et de ce chef à la libre disposition de la société.

Intervention - souscription

Est intervenue aux présentes

la société anonyme CREARE S.A., établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4, Avenue Marie-Thérèse, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 23 octobre 1990, numéro 394, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 33.685

ici représentée par Monsieur Maxime Queiros, employé privé, demeurant professionnellement à 74, rue de Merl, 2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée « ne varietur » par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

laquelle, déclare:

- Procéder au paiement par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent quinze mille quatre-vingt cinq euros soixante douze (515.085,72-€), ce dont une preuve a été versée au notaire

Seconde résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à quatre millions euros (4.000.000 €) représenté par cent quinze mille (115.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient

- 1) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement
- 2) que la société ne se livre(ra) pas

à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille six cent euros (1.600.-€)

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: M. QUEIROS, B. COLLINS, K.REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1^{er} juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/14551. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137206/90.

(150149436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Persilore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.727.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135109/9.

(150145849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Royalton Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 3, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 187.217.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015135149/12.

(150145800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

AluK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.455.

1. Conformément à la Section XIV et plus particulièrement aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales (la «Loi») un projet de fusion a été établi par acte notarié en date du 27 mai 2015, en vue de la fusion par absorption de la société ALUK SERVICES S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.362 (la «Société Absorbée»), par ALUK S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1610

Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.455 (la «Société Absorbante») détenant 100% des actions de la Société Absorbée.

2. Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1453 du 10 juin 2015.

3. Comme indiqué au point 9) du prédit projet de fusion, les actionnaires de la Société Absorbante ont eu le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du prédit projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi et ils ont pu, sur demande, en obtenir copie intégrale sans frais.

4. Comme indiqué au point 10) du prédit projet de fusion, un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins 5% du capital souscrit ont eu le droit de requérir pendant un délai d'au moins un mois à compter de la date de publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, faute de quoi la fusion est réputée définitivement réalisée avec effet au 10 juillet 2015.

5. Il résulte d'un certificat émis par ALUK S.A. que tous les documents prévus sub 3) ont été déposés au siège social de la Société Absorbante et qu'aucune convocation à une assemblée générale n'a été requise dans le délai ci-dessus indiqué.

6. Par conséquent et conformément à la Loi et au projet de fusion, la fusion est devenue définitive entre les parties avec effet au 11 juillet 2015.

7. Que la Société Absorbée a dès lors cessé d'exister.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 31 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/17589. Reçu soixante-quinze euros 75, 00 €.

Le Receveur (signé): Claude KIEFER.
Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2015136996/33.

(150149167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

NIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-8380 Caoellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 189.320.

—
Extrait de la résolution prise en date du 5 août 2015

L'associé unique a décidé en date du 5 août 2015 d'accepter la démission de la société Venrey S.à r.l. en tant que Gérant de la société et de nommer en tant que Gérant la société Worldstone Ventures S.à r.l., ayant son siège social au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen ainsi que le numéro RCS B 183 128, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015137609/14.

(150148976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Monticello Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.220.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mars 2015

Les mandats d'Administrateur de:

- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; de

- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et de

- Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2021;

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2021.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015137580/21.

(150149498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Montigny S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.632.

Il est à noter que l'adresse de Monsieur Albert REIFFERS est désormais la suivante:

- 34 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg

Luxembourg, le 11 août 2015.

Certifié sincère et conforme

MONTIGNY S.A., SPF

Référence de publication: 2015137582/12.

(150149636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Morgane Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.314.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2015

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions de Madame Fatoumata KABA en date du 30 janvier 2015 et de Madame Corinne SCHILLING en date du 10 juillet 2015, de leur poste d'Administrateur et décide de nommer en remplacement Madame Anne WALTER, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et Madame Céline AUBURTIN, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux administrateurs ainsi nommés viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015137583/17.

(150149477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Mountpark Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 172.414.

Les comptes annuels au 30.09.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

MOUNTPARK FINCO SARL

Société A Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2015137584/12.

(150149667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

MP MEDICAL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 177.001.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 15 mai 2015 à 14h00

Décisions:

4. Acter la démission de:

- Monsieur Aymeric POISNEL, ayant son adresse au 55 Rue de l'hippodrome L-1730 Luxembourg;

Et Nommer comme administrateur B:

- Olivier GRANBOULAN, ayant son adresse à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Le mandat de l'administrateur arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015;

Signatures

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2015137585/17.

(150149610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

MO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 178.922.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137577/10.

(150149185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Modern Treuhand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 86.166.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 10 août 2015, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Torben MADSEN comme administrateur du conseil d'administration de la société.
2. De ré-élire M. Torben MADSEN comme administrateur-délégué de la société;
3. De réélire M. Timo NURMINEN comme commissaire aux comptes de la société.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on 10th August 2015, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Torben MADSEN as a director of the board for the company;
2. To re-elect Mr. Torben MADSEN in order to delegate the day-to-day management of the Company;
3. To reelect Mr. Timo NURMINEN as the statutory auditor of the company.

Référence de publication: 2015137578/16.

(150149363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

MIR Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015137574/12.

(150149571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Norccron Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 113.908.

L'adresse de Monsieur Andreas Demmel, gérant de la classe B de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- Spaces Zuidas, Barbara Strozziilaan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015137597/12.

(150148746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Nordic Cecilia Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 284.867,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.409.

L'adresse de Monsieur Andreas Demmel, gérant de classe B de la Société, a changé et se trouve désormais au:
- Spaces Zuidas, Barbara Strozzi laan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

L'adresse de Monsieur Claes-Johan Geijer, gérant de classe A de la Société, a changé et se trouve désormais au:
- 2, rue Siggy Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015137598/14.

(150149188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

North Low S .à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 06 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015137600/13.

(150148926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Nucleus Invest S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/08/2015.

Vincent J. Derudder.

Référence de publication: 2015137615/10.

(150148651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Nightfor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.012,50.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 189.255.

Extrait de la résolution prise en date du 5 août 2015

Les associés ont décidé en date du 5 août 2015 d'accepter la démission de monsieur Raymond Debbane en tant que Gérant de la société et d'accepter en remplacement la nomination en tant que Gérant la société Worldstone Ventures S.à r.l., ayant son siège social au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen ainsi que le numéro RCS B 183 128, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015137616/14.

(150148974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.637.

Conformément à l'article 11 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, veuillez prendre note qu'EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, n'est plus agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Pour: NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015137612/17.

(150148991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

NBC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.070.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of July.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ursely Trading S.A., a company incorporated under the laws of Uruguay, having its registered office at 1305, Juncal, 20th floor, 11000 Montevideo, Uruguay,

here represented by Mr Patrice Gallasin, by virtue of a power of attorney given on June 24th, 2015,

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the notary to state that:

- Ursely Trading S.A. is the sole shareholder of NBC Invest S.à r.l., a private limited liability company having its registered address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 107.070, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 August 2005, number 772, page 37017, and which articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27 March 2014, number 786, page 37691 (the Company).

- the Company has an issued share capital of twenty-two million one hundred ninety-seven thousand six hundred and seventy United States dollars (USD 22,197,670) represented by two billion two hundred nineteen million seven hundred sixty-seven thousand (2,219,767,000) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;

- full and complete discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the proxyholder at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Ursely Trading S.A., une société constituée en vertu des lois de l'Uruguay, ayant son siège social au 1305, Juncal, 20^{ème} étage, 11000 Montevideo, Uruguay,

représenté ici par M. Patrice Gallasin, en vertu d'une procuration donnée le 24 juin 2015,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Ursely Trading S.A. est l'associée unique de NBC Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 107.070, constituée suivant acte reçu par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 août 2005, numéro 772, page 37017, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 mars 2014, numéro 786, page 37691 (la Société);

- le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-deux millions cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent soixante-dix dollars américains (USD 22.197.670) représenté par deux milliards deux cent dix-neuf millions sept cent soixante-sept mille (2.219.767.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- la partie comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la partie comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est par conséquent liquidée et la liquidation est clôturée;

- la partie comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège social du mandataire à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: P. GALLASIN, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 juillet 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 22612. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137605/84.

(150148520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Nautila Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 135.162.

Rectificatif du dépôt du 14/07/2015 numéro L150124506

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137602/12.

(150148690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Orange Tree Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 177.717.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de catégorie B de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Nicolas MILLE.

Référence de publication: 2015137629/10.

(150148901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Oriflamme S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: USD 45.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 153.550.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ORIFLAMME S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153 550, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1453 du 15 juillet 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 décembre 2014, publié au Mémorial C no. 239 du 30 janvier 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Maria Helena GONCALVES, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Katrin DUKIC, corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Annerose GÖBEL, corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. De procéder à la dissolution de la société, décision de dissoudre la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation.
2. Approbation des comptes intérimaires au 27 juillet 2015.
3. Nomination de SG Services S.à r.l., R.C.S. B 78.306, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, comme Liquidateur.
4. Autorisation à donner au Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 145 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.
5. Sous réserve de l'approbation des points 1 et 2, décision que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.

6. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes intérimaires au 27 juillet 2015.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme SG Services S.à r.l., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, section B, sous le numéro 78.306, à la fonction de Liquidateur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.

Sixième résolution

L'assemblée générale accorde, par vote spécial, décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.150,- EUR.

Le capital social a été évalué à 40.671,30- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maria Helena GONCALVES, Katrin DUKIC, Annerose GÖBEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 juillet 2015. Relation GAC/2015/6651. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015137631/67.

(150149511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

P & B Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 174.109.

—
EXTRAIT

M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermaël-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 1^{er} juin 2015 de son mandat d'administrateur de la société P&B GROUP S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174 109 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stéphane BIVER.

Référence de publication: 2015137634/15.

(150149027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Omni-Med, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 163.097.

Les comptes annuels au 14 juillet 2015 (date de dissolution) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015137624/11.

(150149487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Oaktree Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 22.951.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015137621/10.

(150149398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Or-ICB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 109.233.

- Mons. David Moscato, resident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Yazid Oudina, avec effet au 6 août 2015.

- Le nouveau mandat de David Moscato prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Signatures

Mandataires

Référence de publication: 2015137620/14.

(150149622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Patron Reform C.E. Servicing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: PLN 59.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS FAS

Référence de publication: 2015137641/10.

(150148522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Prewos 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 74.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 juin 2015.
Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015137650/13.

(150149317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Rhino PledgeCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.234.

Les comptes annuels de la société Rhino PledgeCo S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137705/10.

(150149520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

P1 Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange, 39, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 141.826.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois P1 TECHNOLOGIES S.A. (ci-après la «Société»), établie et ayant son siège social à L-4970 Bettange, 39, rue des trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.826, constituée suivant acte reçu par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2484 du 10 octobre 2008. Les statuts de ladite Société n'ont pas été modifiés depuis.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentant en date du 31 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1086 du 25 avril 2015.

L'Assemblée est ouverte par Madame Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de président.

L'Assemblée désigne comme secrétaire Monsieur Marcel KRIER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Marcel KRIER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le secrétaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

II. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires sont présents ou dûment représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. Revue du rapport du commissaire aux comptes de la liquidation;
2. Approbation des comptes de liquidation datés du 10 juillet 2015 et décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
3. Clôture de la liquidation de la Société;

4. Décision de conserver les archives de la Société pendant une durée de cinq ans à compter de la date de la clôture de la liquidation;

5. Décharge donnée au conseil d'administration de la Société; et

6. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée des actionnaires réceptionne et revoit le rapport que le commissaire à la liquidation, Monsieur Sébastien KOPP, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume, lui a remis sur la gestion du liquidateur.

Ledit rapport du commissaire à la liquidation est joint en annexe au présent procès-verbal.

Seconde résolution

L'Assemblée des actionnaires APPROUVE les comptes de liquidation au 10 juillet 2015 et DONNE DECHARGE pleine et entière, sans réserves ni restrictions à la société FIDALPHA S.A. en sa qualité de liquidateur et à Monsieur Sébastien KOPP en sa qualité de commissaire à la liquidation, pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'Assemblée des actionnaires PRONONCE la clôture de la liquidation de la Société et déclare que la Société a définitivement cessé d'exister à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée des actionnaires DECIDE que les livres et les documents sociaux de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à compter de la date de clôture de la liquidation de la Société à l'adresse suivante: 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée des actionnaires DONNE décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900.-).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs prénoms usuels, noms, état demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DEMICHELET, M. KRIER, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 juillet 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 22609. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137679/80.

(150149214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Planalto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 49.431.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 27 juillet 2015

1. Mme. Tessa LANG a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 01 août 2015.

2. M. Olivier COMPE a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 01 août 2015.

3. M. Frank PLETSCHE, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme administrateur avec effet au 01 août 2015 pour une durée déterminée, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. M. Mark GORHOLT, né à Trèves (Allemagne), le 26 novembre 1980, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme administrateur avec effet au 01 août 2015 pour une durée déterminée, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

5. Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société suivant:

Planalto S.A.
5, Avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg
Luxembourg

6. Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la administrateur et présidente du conseil d'administration comme suit:

Mme. Urszula PRZYBYSLAWSKA
5, Avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg
Luxembourg

5. La société à responsabilité limitée Comcolux S.à r.l. R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

6. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114 190, avec siège social à 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg a été nommée comme commissaire aux comptes avec effet au 01 août 2015 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 10.08.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Planalto S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015137670/36.

(150149215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Savings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 181.354.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue à la date du 10/04/2015 à 16 heures, que les actionnaires ont:

1. Décidé de révoquer la société à responsabilité limitée "Capital Immo Luxembourg", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93635, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. Décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Fiduciaire Comptable Vogel & Monteiro S.à r.l., RCSL 112.699, avec siège social au 91, rue Cents, L-1319 Luxembourg. Le nouveau Commissaire aux Comptes terminera le mandat de son prédécesseur et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015137769/19.

(150149459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Schmitz-Servé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 52.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EUROFISC S.A.

Référence de publication: 2015137770/11.

(150148920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Savings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 181.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2015137768/10.

(150148518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Sea-Invest Afrique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.563.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L150137058

Date: 28/07/2015

Extrait du Conseil d'administration du 23 juin 2015

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Président de Monsieur Gérard LONGUET, demeurant au 56, rue du Chateaudun, F-75009 Paris, pour une durée de 1 an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Philippe VAN DE VYVERE, demeurant au 44, Kasteellaan, B-9921 Lovendegem, comme administrateur-délégué, en remplacement de Monsieur Olivier MARCERON dont le mandat est arrivé à expiration, pour une durée de 1 an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015137772/20.

(150149231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Général du 22 juin 2015 au siège social**Résolutions*

L'Assemblée Générale prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

- La démission au poste d'administratrice de la classe B de Madame Verhaeven Caroline, domiciliée professionnellement au 10, rue de Weiler, L-3328 Crauthem, Luxembourg est acceptée.

- La démission au poste d'administrateur de la classe A de Monsieur Lamotte François, domicilié professionnellement au 9, Chemin du boiteux, B-1380 Ohain, Belgique est acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015137900/17.

(150149996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Acrotemplon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.054.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Karim Van den Ende

Administrateur

Référence de publication: 2015137901/13.

(150149720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

JAB Consumer Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 275.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 187.699.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of July.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of JAB Consumer Fund Management SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred seventy-five thousand euros (EUR 275,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.699 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2133 on 12 August 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, abovementioned, on 28 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 12 on 3 January 2015.

THERE APPEARED:

- JAB Partners S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred seventy-five thousand euros (EUR 275,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.166 (JAB Partners);

represented by Peggy Simon, employee, professionally residing in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

- Mr Philip von Wulffen, a German national, professionally residing at 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (PVW and together with JAB Partners, the Shareholders),

represented by Peggy Simon, employee, professionally residing in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold together two thousand seven hundred fifty (2,750) shares of the Company, having a par value of one hundred euros (EUR 100) each, thus representing the entirety of the share capital of the Company so that the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. reduction of the nominal value of the shares of the Company from one hundred euros (EUR 100) to one euro (EUR 1) without reducing the amount of the share capital of the Company, so that the share capital of the Company amounting to two hundred seventy-five thousand euros (EUR 275,000) be represented by two hundred seventy-five thousand (275,000) shares, being ten thousand six hundred (10,600) Class A Shares and two hundred sixty-four thousand four hundred (264,400) Class B Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

3. amendment to article 5, first paragraph, of the Articles in order to reflect the reduction of the nominal value of the shares contemplated under item 2. above;

4. delegation of powers in view of the update of the register of shares of the Company, the filing of the relevant notices with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, the necessary bookkeeping amendments and the notification to the Shareholders of the change of their shareholding; and

5. miscellaneous.

III. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution

The Shareholders resolve to reduce the nominal value of the shares of the Company from one hundred euros (EUR 100) to one euro (EUR 1) without reducing the amount of the share capital of the Company, so that the share capital of the Company amounting to two hundred seventy-five thousand euros (EUR 275,000) be represented by two hundred seventy-five thousand (275,000) shares, being ten thousand six hundred (10,600) Class A Shares and two hundred sixty-four thousand four hundred (264,400) Class B Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

As a consequence of the above reduction of the nominal value of the shares, the Shareholders resolve to confirm their respective shareholding as follows:

Shareholder	Number of shares
JAB Partners	264,400 Class B Shares
PVW	10,600 Class A Shares
Total	275,000 shares

The Shareholders resolve to acknowledge and, to the extent required, approve that, on or around the date hereof, JAB Partners will transfer seventy thousand five hundred twenty-one (70,521) Class B Shares of the Company (the Transferred Shares) to Platin Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the RCS under number B 165.345 and having a share capital of USD 25,000, who will in turn contribute the Transferred Shares to Platin Capital S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, in the process of being registered with the RCS and having a share capital of USD 15,000.

Third resolution

As a consequence of the above, the Shareholders resolve to amend article 5, first paragraph, of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The Management Company’s capital is fixed at two hundred seventy-five thousand euros (EUR 275,000), represented by ten thousand six hundred (10,600) Class A Shares and two hundred sixty-four thousand four hundred (264,400) Class B Shares of one euro (EUR 1) each.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to authorize and empower any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed, on behalf of the Company, with the update of the register of shares of the Company, the filing of the relevant notices with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, the necessary bookkeeping amendments and the notification to the Shareholders of the change in their shareholding.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahr zweitausendundfünfzehn, am neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtssitz in Echternach, Großherzogtum Luxemburg.

wurde eine ausserordentliche Generalversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter der JAB Consumer Fund Management SARL, eine nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gehalten, mit Sitz in 5, rue Goethe, L-1637 Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zweihundertfünfundsiebzigtausend Euros (EUR 275.000), die im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B187.699 eingetragen ist (die Gesellschaft).

Die Gesellschaft wurde am 20. Mai 2014 durch Urkunde von Notar Joseph Elvinger, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet und am 12. August 2014 im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des sociétés et associations unter der Nummer 2133 veröffentlicht. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 28. No-

vember 2014 durch Urkunde von dem vorher genannten Notar Joseph Elvinger abgeändert und am 3. Januar 2015 im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des sociétés et associations unter der Nummer 12 veröffentlicht.

SIND ERSCIENEN:

- JAB Partners S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet nach Luxemburger Recht, mit Sitz in 5, rue Goethe, L-1637 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zweihundertfünfundsiebzigtausend Euros (EUR 275.000), die im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B187.699 eingetragen ist (JAB Partners);

hier vertreten durch Peggy Simon, Angestellte, berufsansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

- Herr Philipp von Wulffen, deutscher Staatsbürger, berufsansässig 5, rue Goethe, L-1637 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg (PVW und zusammen mit JAB Partners, die Gesellschafter) hier vertreten durch Peggy Simon, Angestellte, berufsansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Nach ne varietur Unterzeichnung durch den Vertreter der erschienenen Parteien und den unterzeichnenden Notar, werden die besagten Vollmachten der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigelegt.

Die Gesellschafter, vertreten wie oben erwähnt, ersuchen den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Gesellschafter zusammen zweitausendsiebenhundertfünfzig (2750) Aktien der Gesellschaft halten, mit je einem Nennwert von hundert Euro (EUR 100), und somit das Gesamtkapital der Gesellschaft vertreten, so dass die Versammlung ordnungsgemäss konstituiert ist und über alle auf der Tagesordnung stehenden Punkte entscheiden kann;

II. Dass die Tagesordnung der Versammlung den folgenden Wortlaut hat:

1. Verzicht auf das Einberufungsschreiben;

2. Herabsetzung des Nennwertes der Gesellschaftsanteile von hundert Euros (EUR 100) auf einen Euro (EUR 1) ohne den Betrag des Gesellschaftskapitals herabzusetzen, so dass sich das auf zweihundertfünfundsiebzigtausend Euros (EUR 275.000) belaufende Gesellschaftskapital nun aus zweihundertfünfundsiebzigtausend (275.000) Anteilen zusammensetzt, bestehend aus zehntausendsechshundert (10.600) Klasse A Anteilen und zweihundertvierundsechzigtausendvierhundert (264.400) Klasse B Anteilen, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1).

3. Änderung des Artikel 5, Absatz 1 der Satzung um der in Punkt 2 erfolgten Herabsetzung des Nennwertes der Anteile Rechnung zu tragen;

4. Erteilung einer Vollmacht, um die Abänderung im Gesellschafterregister der Gesellschaft vorzunehmen, um die nötigen Mitteilungen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister zu hinterlegen, um die nötigen Änderungen in der Buchhaltung zu machen und um die Gesellschafter über die Änderung bezüglich ihrer Anteile zu benachrichtigen;

5. Verschiedenes.

III. Die Gesellschafter haben folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Da das gesamte Kapital auf der Versammlung vertreten ist verzichten die Gesellschafter auf das Einberufungsschreiben, sehen sich als ordnungsgemäss einberufen an und erklären, eine vollkommene Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche Ihnen im Vorfeld mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, den Nennwert der Gesellschaftsanteile von hundert Euros (EUR 100) auf einen Euro (EUR 1) herabzusetzen, ohne den Betrag des Gesellschaftskapitals herabzusetzen, so dass sich das auf zweihundertfünfundsiebzigtausend Euros (EUR 275.000) belaufende Gesellschaftskapital nun aus zweihundertfünfundsiebzigtausend (275.000) Anteilen zusammensetzt, bestehend aus zehntausendsechshundert (10.600) Klasse A Anteilen und zweihundertvierundsechzigtausendvierhundert (264.400) Klasse B Anteilen, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1).

Als Konsequenz der Herabsetzung des Nennwertes der Anteile beschliessen die Gesellschafter ihren respektiven Anteil an der Gesellschaft wie folgt zu bestätigen:

Gesellschafter	Anzahl der Anteile
JAB Partners	264,400 Klasse B Anteile
PVW	10,600 Klasse A Anteile
Total	<u>275,000 Anteile</u>

Die Gesellschafter beschliessen, zur Kenntnis zu nehmen und sofern erforderlich zu bewilligen, dass JAB Partners an oder um dieses Datum siebzigtausendfünfhunderteinundzwanzig (70.521) Klasse B Anteile der Gesellschaft (die Übertragenen Anteile) an die Gesellschaft Platin Investments S.à.r.l., eine nach Luxemburger Recht gegründete und existierende Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 5, rue Goethe, L-1637 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B165.345, mit einem Gesellschaftskapital von fünfundzwanzigtausend US Dollars (USD 25.000), übertragen wird, die ihrerseits die Übertragenen Anteile in die Gesellschaft Platin Capital S.à.r.l., eine nach Luxemburger Recht gegründete und existierende Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 5, rue Goethe, L-1637 Luxemburg, die im Zuge ist, im

Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragen zu werden, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend US Dollars (USD 15.000), einbringen wird.

Dritter Beschluss

Als Konsequenz beschliessen die Gesellschafter, den Paragraphen 1 des Artikel 5 der Satzung abzuändern, so dass er nun wie folgt lautet:

„ **Art. 5.** Das Kapital der Verwaltungsgesellschaft beläuft sich auf zweihundertfünfundsiebzigtausend Euros (EUR 275.000), und besteht aus zehntausendsechshundert (10.600) Klasse A Anteilen und zweihundertvierundsechzigtausendvierhundert (264.400) Klasse B Anteilen von je einen Euro (EUR 1).“

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, jeden einzelnen Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Substitutionsvollmacht, zu beauftragen, um für Rechnung der Gesellschaft das Gesellschafterregister der Gesellschaft abzuändern, die nötigen Mitteilungen beim Handels- und Gesellschaftsregister zu hinterlegen, die nötigen Änderungen in der Buchhaltung vorzunehmen und den Gesellschaftern die Änderungen bezüglich ihres Gesellschaftsanteils mitzuteilen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit auf Anfrage der erschienenen Partei, dass die Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und dass im Falle einer Abweichung, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Diese notarielle Urkunde ist in Echternach am vorgenannten Datum aufgenommen worden.

Nachdem der Notar dem Vertreter der erschienenen Parteien diese Urkunde laut vorlas, wurde sie von ihm und dem Vertreter der erschienenen Parteien unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 août 2015. Relation: GAC/2015/6711. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 7. August 2015.

Référence de publication: 2015136619/188.

(150147650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Realpart Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.748.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 février 2015

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société Realpart Invest SA la Fiduciaire Benoy Kartheiser Management Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 33849 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135151/12.

(150145575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Resolution Real Estate Fund IV Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 14.250.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 170.480.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135155/9.

(150145457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Hofrom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.223.

Constatation de cession de parts sociales

La gérance constate, qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 12 août 2015, Monsieur Emmanuel ACQUISTAPACE, né le 18 mai 1977 à Toul (France), demeurant à F-57710 Aumetz, 17, rue Idrija a cédé 10 (dix) parts sociales qu'il détenait dans la société HOFROM SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B104223 à Monsieur Laurent ACQUISTAPACE, né le 2 mai 1982 à Toul (France), demeurant à F-57970 Landres, 51, rue de la Mine et ses 10 (dix) parts sociales qu'il détenait dans la société HOFROM SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B104223 à Monsieur Jérôme ACQUISTAPACE, né le 16 juillet 1985 à Toul (France), demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 157, avenue de la Fonderie.

Le gérant technique Monsieur Emmanuel ACQUISTAPACE, né le 18 mai 1977 à Toul (France), demeurant à F-57710 Aumetz, 17, rue Idrija et le gérant administratif Monsieur Laurent ACQUISTAPACE, né le 2 mai 1982 à Toul (France), demeurant à F-57970 Landres, 51, rue de la Mine, agissant en tant que gérants de la société HOFROM SARL, dûment autorisés à engager la société vis-à-vis des tiers par leur signature conjointe, déclarent accepter, au nom et pour compte de la Société, la cession de 10 parts sociales en faveur de Monsieur Laurent ACQUISTAPACE et la cession de 10 parts sociales en faveur de Monsieur Jérôme ACQUISTAPACE.

Suite à cette cession, les 100 (cent) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée "HOFROM SARL" sont détenues comme suit:

Monsieur Laurent ACQUISTAPACE	50 parts
Monsieur Jérôme ACQUISTAPACE	50 parts

Les soussignés, Messieurs Emmanuel ACQUISTAPACE et Laurent ACQUISTAPACE considèrent la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 12 août 2015.

Pour la Société

M. Emmanuel ACQUISTAPACE / M. Laurent ACQUISTAPACE

Référence de publication: 2015139605/33.

(150151947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Richet Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 170.881.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135157/11.

(150146395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Riesling S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 42.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RIESLING S.A.

Référence de publication: 2015135158/11.

(150145819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Groclin Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.662.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.512.

Extrait des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 1^{er} juillet 2015

- d'accepter la démission de Monsieur Andre Gerstner, né 9 août 1976 à Dresden en Allemagne, avec adresse professionnelle au 4, UL Slowianska 60-065, Grodzisk Wielkopolski, Pologne, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015;

- d'accepter la démission de Monsieur Andrej Grossmann, né 19 décembre 1975 à Berlin, Allemagne, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015;

- nommer Monsieur Juha Torniaainen, né 29 septembre 1966 à Helsinki, Finlande avec adresse professionnelle au 10 Vihikari, 90440, Kemple, Finlande, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015;

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Philippe van den Avenne, Gérant de classe B

Mr. Juha Torniaainen, Gérant

Extrait d'un transfert de parts sociales datant du 1^{er} juillet 2015

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales datant du 1^{er} juillet 2015 que:

Groclin Wiring Sp. z o.o.

et

Groclin S.A.

ont transféré la totalité des parts sociales qu'elles détenaient dans la Société à:

PKC Group Poland Holding sp. z o.o., Al. Jana Pawla II 19, 00-854 Warsaw, Pologne de sorte que cette dernière est désormais l'associé unique de la Société.

TOTAL: 2,662,500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Groclin Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015138939/32.

(150150817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Stelarlux Capital S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.102.

Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135247/10.

(150145756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Stiana Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 132.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135249/10.

(150146385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Shubil International S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 148.702.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015135221/10.

(150146111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Selp (Charlie Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.738.

Les comptes annuels pour la période du 11 juillet 20 14 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015135216/11.

(150146045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Sky Worldcom Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.356.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135226/10.

(150146499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Star Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135246/10.

(150146058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Soilub, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 199.103.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015135235/11.

(150146796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.
